



HAL
open science

Le Quartier Saint-Pierre La voie et les sépultures gallo-romaines

Jacqueline Chastel, Éric Plassot, Franck Thiériot

► **To cite this version:**

Jacqueline Chastel, Éric Plassot, Franck Thiériot. Le Quartier Saint-Pierre La voie et les sépultures gallo-romaines. Vaise, un quartier de Lyon antique, Alpara, pp.39-70, 1995, 10.4000/books.alpara.2470 . hal-02522990

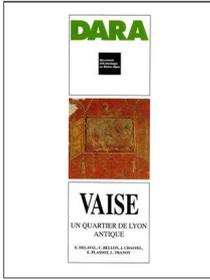
HAL Id: hal-02522990

<https://inrap.hal.science/hal-02522990>

Submitted on 28 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Éric Delaval, Catherine Bellon, Jacqueline Chastel, Éric Plassot et Laurence Tranoy

Vaise, un quartier de Lyon antique

Alpara

Le Quartier Saint-Pierre

La voie et les sépultures gallo-romaines

Jacqueline Chastel, Éric Plassot et Franck Thiériot

DOI : 10.4000/books.alpara.2470
Éditeur : Alpara
Lieu d'édition : Alpara
Année d'édition : 1995
Date de mise en ligne : 3 juillet 2017
Collection : DARA
ISBN électronique : 9782916125305



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

CHASTEL, Jacqueline ; PLASSOT, Éric ; et THIÉRIOT, Franck. *Le Quartier Saint-Pierre : La voie et les sépultures gallo-romaines* In : *Vaise, un quartier de Lyon antique* [en ligne]. Lyon : Alpara, 1995 (généré le 20 avril 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/alpara/2470>>. ISBN : 9782916125305. DOI : 10.4000/books.alpara.2470.

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019. Il est issu d'une numérisation par reconnaissance optique de caractères.

Le Quartier Saint-Pierre

La voie et les sépultures gallo-romaines

Jacqueline Chastel, Éric Plassot et Franck Thiériot

Nous souhaitons souligner l'esprit d'ouverture et de collaboration qui a présidé au déroulement de cette opération pendant plus de deux ans, et en remercier les partenaires privés qui ont su comprendre son intérêt et favoriser sa réalisation : Messieurs F. Michel (Rhône-Poulenc Interservices, Directeur du Domaine), J. Madignier (Directeur-adjoint), B. Escalier et Madame M.-T. Mourlan ; Messieurs Renaut (Investim) ; G. Paglieri et C. Lambert (Babylone, S.A.) ; J.-P. Ricard (Curtelin et Ricard) ; M. Bost (Logirel) et M. Chardon (Perrier). Pour la confiance et le soutien constant qu'ils nous ont accordés, que Monsieur J. Lasfargues et Madame E. Boucharlat (conservateurs) soient assurés de notre gratitude et sachent combien ce travail leur doit.

- 1 Avec la collaboration de :
Cl. OLIVE (archéozoologie)
A. AUDRA, P. MATHEY (numismatique),
M. BILLARD (paléopathologie, taphonomie)
J.-L. GISCLON (anthropologie)
D. RUL (sédimentologie)
- 2 Le terrain destiné à devenir le futur "Quartier Saint-Pierre"¹ s'ouvre sur la plaine de en rive droite de la Saône au nord Vaise, ouest de Lyon. Il s'étend sur 10 hectares au pied du versant occidental de l'éperon de Loyasse, entre la rue Cottin au nord, la rue Sergent Michel Berthet à l'ouest et le site archéologique de Gorge-de-Loup au sud ; il se prolonge au sud-est sur la colline par 5 hectares non constructibles étagés en jardins ouvriers.
- 3 Au Moyen Age, ce terrain relève des biens immobiliers de l'ancienne mense archiépiscopale de Lyon, puis il devient Pépinière Royale sous l'ancien régime, vocation qu'il conserve après la Révolution, bien que confisqué et vendu à plusieurs reprises. En 1924, il est acquis par la Société Brisac frères de Dijon et accueille pendant plus d'un demi-siècle (1926-1980) l'Usine Acétate de Lyon, la Rhodiaceta. En juillet 1980, avec la fermeture définitive de l'usine, s'achève une page de l'histoire de ce quartier.
- 4 La réhabilitation de cette friche industrielle est décidée par le dernier propriétaire du site, Rhône-Poulenc, qui obtient le permis de démolition par arrêté municipal en juin

1986, et devient le principal aménageur du projet de Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)², autorisé par arrêté préfectoral en août 1986. Le "Quartier Saint-Pierre", créé officiellement en juin 1987, accueille désormais des immeubles professionnels et commerciaux, et des logements.

L'ÉVALUATION ARCHÉOLOGIQUE (1987)

- 5 En l'absence de documents antérieurs à l'époque médiévale, ce site a longtemps été considéré par les historiens comme un lieu marécageux et insalubre, certainement impropre à l'habitat. Mais à plusieurs reprises, au cours des travaux de construction de l'usine, de nombreux vestiges antiques furent exhumés et bien que rarement soumis aux archéologues, ils établissaient sa vocation funéraire (cf. *corpus* en fin de volume). Dès lors, il fut admis que ce lieu pouvait abriter une extension de la proche nécropole de Saint-Pierre, à Vaise, utilisée dès le milieu du I^{er} s. de notre ère (Audin 1956, p. 143).
- 6 La phase d'évaluation devait permettre, grâce à des sondages, de vérifier si les indices d'une occupation antique, voire antérieure, étaient encore observables *in situ*.
- 7 Les moyens financiers et matériels, mis à disposition par les aménageurs de la Z.A.C., ont permis d'engager deux personnes chargées d'organiser et de surveiller les sondages réalisés avec une pelle mécanique (16 avril - 15 juillet). Sur les 80 sondages nécessaires à la reconnaissance de la totalité de la surface disponible, la majorité a apporté la confirmation que la plus grande partie du terrain avait subi des destructions irréversibles, par arasement ou par creusement. En revanche, les zones situées sur le versant ou à sa proximité avaient conservé des vestiges significatifs (Chastel 1987) :
 - zone nord-est, des indices d'occupations du Néolithique, des âges du Bronze et du Fer et de la période augustéenne. Le versant de la colline recelait deux inhumations et cinq incinérations gallo-romaines, ainsi qu'une portion d'aqueduc visible en coupe près du sommet ;
 - zone est, au pied du versant, une voie en galets et une sépulture ;
 - zone sud, à 50 m du site archéologique de Gorge-de-Loup (Bellon 1986), une occupation gallo-romaine matérialisée par des murs maçonnés.
- 8 Les résultats de l'évaluation se révélèrent finalement plus intéressants que ne le laissaient espérer à la fois le mauvais état de conservation du terrain et les hypothèses historiques, puisque, outre les découvertes antiques attendues, il recelait des vestiges plus anciens et assez inattendus dans ce secteur. Les services de l'Etat entamèrent donc une nouvelle concertation avec les aménageurs, afin de poser les bases de la deuxième phase de l'intervention. Celle-ci devait consister soit à protéger certains des vestiges non directement menacés, soit à garantir l'exploitation complète de ceux destinés à disparaître. Ainsi, les indices protohistoriques et gallo-romains mis au jour dans la zone nord-est sont actuellement conservés sous une route aménagée en remblai, ou préservés sur le versant qui ne doit pas être modifié. En revanche, la destruction des autres secteurs ne pouvant être évitée, une campagne de fouilles a été programmée et ses modalités de mise en œuvre ont été définies dans une convention signée pendant l'été 1987.

LES PHASES DE FOUILLES (1987-1989)

- 9 Débutant un mois et demi après la fin de l'évaluation, cette phase s'est déroulée sur 18 mois, alternant les périodes de fouille (10 mois) avec celles de gestion des données et d'élaboration des conclusions.
- 10 Réalisées par la même équipe, afin de garantir la cohésion scientifique, les interventions sur le terrain se sont succédé en fonction de la progression du programme d'aménagement des différentes zones de la Z.A.C. (**fig. 9**) :
- septembre-décembre 1987 : la fouille de la zone est, destinée à recevoir les fondations du nouveau centre informatique de Rhône-Poulenc, a dégagé une portion de voie antique en galets, associée à une petite nécropole. Cette voie a été construite au début du Ier s. ap. J.-C. et fréquentée au moins jusqu'au IVe s. Des bâtiments du haut Moyen Age ont également été découverts sur sa bordure occidentale ;
 - février-juin 1988 : la fouille de la zone sud, devant accueillir des immeubles avec parkings en sous-sol, a mis au jour une *domus* gallo-romaine, la " maison aux *Xenia* ", du Ier s. ap. J.-C. et des habitations du haut Moyen Age ;
 - août-septembre 1988 : la fouille d'une petite surface de la partie basse de la zone nord-est, sur laquelle le projet de construction n'était pas encore défini, a livré des vestiges pré et protohistoriques avec, d'une part les traces d'une occupation attribuée à une communauté du Néolithique moyen du IVe millénaire (Chastel, Thiériot à paraître), et d'autre part une fosse de l'âge du Bronze final (Thiériot 1988).
- 11 Ainsi, malgré les bouleversements récents, ces fouilles ont permis de reconnaître que ce terrain, excentré et apparemment peu favorable, avait été depuis près de 5000 ans, même de façon discontinue, un lieu de passage aussi bien que d'habitation.

Jacqueline Chastel

LA VOIE ET LES SÉPULTURES

- 12 La découverte d'une portion de voie antique bordée d'un fossé et de sépultures, au pied du versant occidental de de l'éperon Loyasse, fut une surprise pour les chercheurs qui, jusqu'alors, n'avaient pas envisagé un tel ouvrage dans ce secteur d'accès malaisé.
- 13 Il ne s'agit pas ici de résoudre les questions historiques relatives à sa présence dans ce secteur excentré de la ville antique, développées par ailleurs dans ce volume, mais de proposer les termes d'une réflexion sur sa situation et son utilisation. Cette démarche découle directement du travail effectué sur le terrain, où nous nous sommes attachés à intégrer les manifestations de l'activité humaine dans leur contexte sédimentaire et chronologique. L'observation et la description des phénomènes physiques est donc, au même titre que celles des structures anthropiques, une étape nécessaire à l'établissement du cadre de compréhension que nous nous étions fixé. Dans le même esprit, nous avons choisi d'exposer tous les faits observés même si, dans certains cas, leur fonction ne peut être précisée, et de proposer les différentes interprétations possibles, celles-ci étant souvent tributaires des conditions de gisement ou du manque de références comparables.
- 14 La conduite de la fouille a été soumise aux contraintes imposées par la topographie du site et par la nature des dépôts. Ainsi, outre l'obligation de prendre des mesures de sécurité particulières, les décapages mécaniques ont-ils été conditionnés par le relief et la

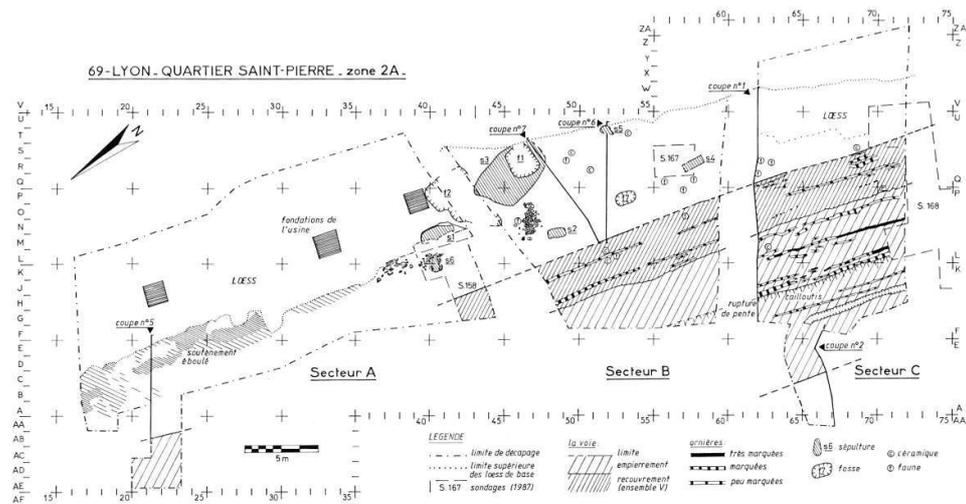
difficulté d'accéder aux zones les plus en retrait, notamment contre le versant et dans le secteur occidental de l'emprise déjà en partie détruit. Par ailleurs, le pendage des couches et la nature colluviale des sédiments ont souvent perturbé la lecture des indices archéologiques, rendant délicate l'identification des niveaux d'occupation au sein d'horizons remaniés. Les options de fouille ont, de ce fait, été adaptées au fur et à mesure des problèmes techniques ou scientifiques rencontrés.

PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE

- 15 Au cours de l'évaluation, deux sondages pratiqués dans la zone est, au pied du versant, ont mis au jour un empièchement d'une épaisseur moyenne de 30 cm. Gisant sous 3 m de colluvions, il était composé de galets et de blocs de micaschiste associés à des fragments de *tegulae* et de céramiques gallo-romaines (**fig. 10**). A environ 30 m vers le nord, un autre sondage livrait une sépulture d'enfant bien conservée, mais sans mobilier.
- 16 La nature et la situation topographique de cet empièchement évoquaient une chaussée de voie antique, en relation probable avec une nécropole. Les historiens connaissaient par ailleurs l'existence de cette voie attribuée au réseau mis en place par Agrippa au début du règne d'Auguste, mais ils émettaient différentes hypothèses quant à son tracé exact en partie basse du vallon. La méconnaissance archéologique de ce secteur avait laissé en suspens la question de son utilisation comme lieu de passage, d'autant que sa topographie difficile, au pied de la "balme" (versant) paraissait le rendre peu propice à l'établissement d'un tel ouvrage. Ainsi, pour A. Audin (Audin 1964, pp. 55 et 68), la "voie de l'Océan" rejoignait Vaise depuis le plateau de la Sarra en empruntant le long épaulement de l'éperon de Loyasse qui domine le site, selon une pente de 9 à 10 % (rues actuelles du Chapeau-Rouge, de la Carrière et partie supérieure de la Montée de l'Observance). Cet auteur supposait également qu'une nouvelle voie, déviation de la précédente, aurait suivi plus tard le chemin plus aisé de l'actuelle rue Michel Berthet, dans la continuité du vallon de Trion (rue Pierre Audry. Audin 1979, p. 176). Dans les deux cas, ces tracés auraient évité le versant. Toutefois, aucune preuve archéologique n'était venu étayer ces hypothèses.



10 - La voie romaine du Quartier Saint-Pierre découverte, sous 3 m de colluvions au pied du versant occidental de l'éperon de Loyasse



11 - PLAN GÉNÉRAL DES TROIS SECTEURS DE FOUILLE.

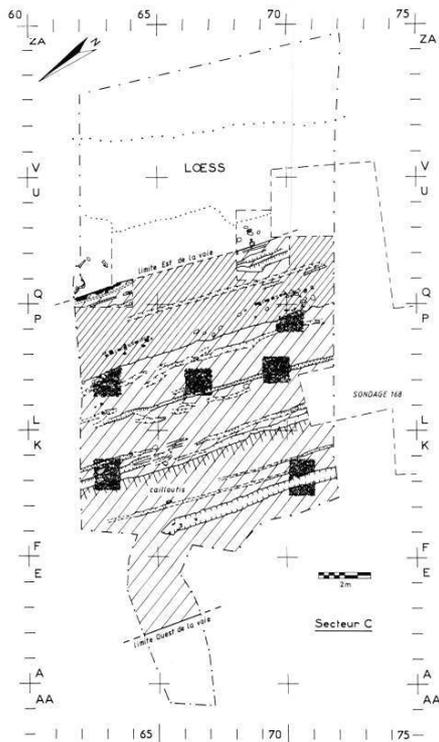
LE TRACÉ DE LA VOIE S'ÉCARTE DE LA COLLINE DANS SA PROGRESSION VERS LE NORD ; LES DIFFÉRENTES STRUCTURES ONT ÉTÉ MISES AU JOUR À L'EST, LA PARTIE OUEST ÉTANT DÉTUIE

- 17 Il s'agissait donc de repérer précisément le tracé de cette voie, d'en étudier les caractéristiques et de vérifier la vocation funéraire de ce secteur.

STRATÉGIE ET MÉTHODE

- 18 La fouille a concerné une superficie de 2000 m², entre le pied du versant et un abrupt artificiel retenu par des palplanches. A l'issue des travaux de démolition, la surface du terrain se situait à une altitude moyenne de 186 m NGF. La topographie moderne s'établit

selon une pente d'environ 20 % dans ce secteur, alors qu'elle est près de 40 % pour le versant et de 3 à 7 % dans la plaine. L'opération a donc été organisée autour d'une étude planimétrique la plus complète possible, et visait à un dégagement maximum de la voie et de ses abords, ceci afin d'une part de caractériser celle-ci (implantation, largeur, structure, datation, etc.), et d'autre part de rechercher d'éventuels vestiges pouvant lui être associés (sépultures, bâtiments, etc.). Un carroyage métrique a été installé à partir d'un axe NE-SO positionné par un géomètre (fig. 11). La surface de fouille a été divisée en quatre secteurs (A à D, du nord vers le sud) séparés par des bermes³. L'importance des dépôts recouvrant les structures a nécessité le recours à une pelle mécanique, dont les décapages ont été guidés, dans la mesure du possible, par le pendage naturel des couches. Les niveaux archéologiques et les structures ont été fouillés manuellement et les observations consignées sur des relevés en plan et en coupe.



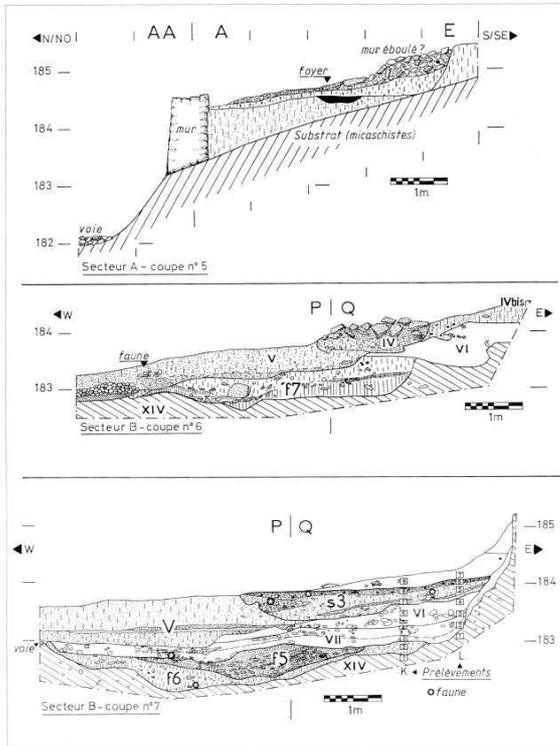
12 - Plan détaillé de la fouille de la voie dans le secteur C

- 19 Une étude poussée de la voie a été menée dans le secteur C (fig. 12) : décapage mécanique sur 208 m² et manuel sur environ 90 m² ; relevé planimétrique général (1/40e), dessin au pierre-à-pierre de 6 m² servant de témoins et décompte des matériaux sur 3 m² ; relevé altimétrique tous les mètres et tous les 20 cm dans les parties à relief accentué ; coupes transversales, complète dans la partie médiane du secteur et partielles au nord, accompagnées de prélèvements sédimentologiques et palynologiques⁴. Les observations topographiques ont été complétées par les données recueillies dans les deux autres secteurs, à partir du décapage pratiqué dans la partie basse du secteur B et des coupes relevées dans les deux sondages profonds du secteur A. En fin de chantier, des tranchées de vérification ont été pratiquées en travers de la voie et à l'est de celle-ci, afin d'enrichir les observations stratigraphiques et de détecter d'éventuelles structures antérieures (secteurs B et C).

- 25 Enfin au nord (**fig. 14, coupe n° 5**), la voie est appuyée, à moins qu'elle ne l'entaille carrément, contre une saillie du socle de micaschistes qui avance nettement vers l'ouest.
- 26 Sur la voie et ses abords, les manifestations de l'activité humaine liées à son aménagement et à sa fréquentation permettent de définir un certain nombre de phases qui donnent une idée relative de sa durée d'utilisation. Par contre, si ces vestiges rythment les apports de sédiments, ils ne permettent pas de mesurer la durée et l'intensité de ces phénomènes, d'autant qu'un certain nombre d'aménagements (terrassements, confortements, travaux d'entretien...) ont pu provoquer la disparition de certains niveaux. Aussi la séquence stratigraphique observée ne reflète-t-elle pas nécessairement la totalité du processus sédimentaire au cours des quatre siècles au moins durant lesquels est attesté l'usage de cette voie.
- 27 Avant d'aborder l'étude de la voie et des vestiges associés, il apparaît indispensable de décrire ces phénomènes à partir des coupes relevées. La dynamique sédimentaire, particulièrement intense en pied de versant, imposait en effet de comprendre et d'évaluer son impact sur l'installation, l'utilisation et l'abandon des structures étudiées. Ce programme a été réalisé grâce, d'une part au relevé de plus de 55 m de coupes stratigraphiques et, d'autre part à une étude sédimentologique étroitement associée aux observations archéologiques.

Les données stratigraphiques

- 28 De haut en bas, la description qualitative des couches⁶ permet de différencier les ensembles stratigraphiques suivants :
- **ensemble I** (colluvions supérieures) : limons sableux bruns avec cailloutis (la) ; rares petits galets (lb) ; nombreux micaschistes et mortier verdâtre (le) ; brun-gris granuleux avec petits micaschistes et galets (ld) ; très sableux brun-rouge avec micaschistes moyens, galets, graviers et céramique (le) ; ocre-brun clairs carbonatés avec micaschistes, graviers et céramique (lf) ; brun-gris avec nombreux cailloutis (lg) ; bruns avec micaschistes (lh) ; brun-gris (li).
 - **ensemble II** (colluvions recouvrant totalement la voie) : limons sableux brun-gris fins et homogènes, reposant directement sur la partie basse de la voie.



14 - COUPES STRATIGRAPHIQUES DES SECTEURS A (N° 5) ET B (N° 6-7)

- **ensemble III** (colluvions) : limons sableux bruns plus argileux avec rares petits galets (IIIa) ; peu sableux ocre-brun fins compacts avec cailloutis, petits galets et fragments de micaschistes (IIIb).
- **ensemble IV** (mur effondré) : limons sableux bruns avec nombreux gros micaschistes et mortier sablo-graveleux verdâtre (IVa) ; avec passée limono-sableuse (IVb) ; gros micaschistes avec mortier (IVc) ; brun-jaune avec petits charbons et mortier (IVd) ; lentilles limoneuses (IVe) ; brun-marron plastiques avec petits galets, micaschistes, lentilles de loess au sommet (IVf) et petite poche de limons sableux brun foncé (IVg).
- **ensemble V** (colluvions recouvrant partiellement la voie) : sables panachés ocre-gris avec rares galets moyens et micaschistes (Va) ; gris compacts et oxydés avec nombreux débris de micaschistes, directement sur la partie haute de la voie (Vb).
- **ensemble VI** (colluvions) : limons très sableux brun clair avec lentilles de loess, micaschistes et galets moyens (Via) ; moins sableux marron-ocre, plus clair vers l'est, avec petits micaschistes et rares galets (Vib) ; sableux bruns avec cailloutis, galets moyens, micaschistes et ossements de faune (Vic) ; plus homogènes avec nombreux micaschistes à la base, rares petits galets et ossements de faune (Vib).
- **ensemble VII** (colluvions recouvrant ponctuellement la voie) : sables gris compacts avec rares galets, micaschistes (VIIa) ; ossements de faune et une trace d'ornière sur la partie recouvrant la voie (VIIb).
- (voie avec chaussée en galets).
- **ensemble VIII** (remplissage de la fosse n° 3) : sables fins (Villa) ; limoneux (VIIf) et limons sableux jaunes compacts (VIlle).
- **ensemble IX** (vestige de mur) : sables gris (IXa) ; gneiss et micaschistes ; sables bruns (IXb).
- **ensemble X** (colluvionnement) : limons sableux bruns, compacts et homogènes, avec quelques galets moyens (Xa) ; marron clair compacts (Xb) ; plus argileux, brun foncé, compacts, avec passées de loess jaunes (Xc).

- **ensemble XI** (colmatage du fossé oriental) : limons sableux bruns légèrement argileux avec galets, micaschistes et cendres compactes (XIa) ; plus argileux avec charbons (XIb).
- **ensemble XII** (recouvrement du talus ou fossé occidental) : limons sableux légèrement argileux bruns (XIIa) ; sables gris avec passées de loess jaunes (XIIb) et charbons (XIIc).
- **ensemble XIII** (colmatage d'un ruisseau ou d'un chemin creux) : loess gris (XIIIa) ; gris-brun avec galets (XIIIb) ; compacts gris oxydés (XIIIc/e) ; très compacts marron-beige (XIII d/ XIII f) ; gris oxydés au contact des loess avec traces de végétaux (XIIIg) ; gris-jaune avec oxydations (XIIIh).
- **ensemble XIV** (substrat archéologique) : loess avec cailloutis (XIVa) et poches de cailloutis compacts (XIVb) ; marron compacts (XIVc) ; marron-clair très fins (XIVd) et marron compacts avec concrétions carbonatées (XIVe).

Les données sédimentologiques

29 Les courbes granulométriques se regroupent en 3 types, qui peuvent être qualifiés de dynamiques⁷

- **le type 1** montre une courbe typique des loess ruisselés (majorité de sédiments fins) présents en divers endroits dans la Vallée du Rhône (Mandier 1988). La dynamique de mise en place de ces loess ruisselés est mixte : transport et dépôt éoliens puis rétalement par les eaux de ruissellement, le tout en climat périglaciaire. Cette dynamique naturelle est liée à la situation de bas de versant du site et elle est mise en évidence, entre autres, par la présence dans les couches de quelques galets roulés. Bien que ruisselés, ces loess représentent une formation en place, comme le prouve l'examen de la malacofaune dont les espèces sont caractéristiques du climat très froid de la dernière phase glaciaire du Würm⁸. Ce type a servi de référence pour l'observation des autres courbes.
- **le type 2** s'enrichit en éléments grossiers (sables), ce qui entraîne une diminution du classement, mais la marque loessique demeure cependant nette. L'apport en particules grossières s'explique par un ruissellement plus fort, donc plus compétent.
- **le type 3** correspond aux courbes les plus dégradées par rapport à celles du *substratum* de loess, dont il représente une forme très remaniée. La marque loessique n'est plus que très faible et les courbes, non classées, se rapprochent de celles des limons. La compétence du ruissellement s'est encore accrue et celui-ci est devenu le facteur principal de la dynamique de mise en place.

Ensemble	type 1	type 2	type 3
XIV	éch. A1-A6 (coupe n° 1)		
	B1-B3	L1 (n° 7)	
XIII	C1-C3 (n° 2)		
XI		AF4-5 (n° 1)	
VIII		AF6 (n° 1)	
fosse n° 6		K2 (n° 7)	
VII		K3-4 - L2 (n° 7)	A7 (n° 1)

VI		Abis 8-10 (n° 1)	
		K6 - L3-4 (n° 7)	K5 (n° 7)
V			A8 (n° 1)
sépulture 3		K7 (n° 7)	L5 (n° 7)
sommet s3			K8 - L6 (n° 1)
IVbis		K9 - L7 (n° 7)	
III		A10 (n° 1)	A9 (n° 1)
I		A11-16 (n° 1)	

Tableau récapitulatif des échantillons selon les types de courbes granulométriques

- 30 Les résultats de la calcimétrie montrent, pour la plupart des échantillons, un taux de CaCO₃ compris entre 15 et 20 % ; mais 2 groupes sortent de cette fourchette : K1-K2, A7-A9, avec des taux inférieurs (11,6 à 13,2 %) et B1-B3 avec des taux supérieurs (27,6 à 28,5 %).
- 31 L'observation à la loupe binoculaire a été particulièrement attentive pour les échantillons des colonnes B et C, qui ont été comparés à ceux du *substratum* de loess (A1-A6). Ceux-ci sont caractérisés par la présence de nombreuses coquilles entières et de fragments assez nombreux, de concrétions calcaires brun clair précipitées assez nombreuses surtout autour de radicules, de grains de calcite creux et roulés assez nombreux, de lamelles de biotite (mica noir) assez abondantes et de petits agglomérats de grains ferro-manganiques très abondants. La partie grossière de ces loess ruisselés semble déjà provenir d'un sol, puisqu'elle est composée en grande partie de grains de quartz teintés en rouge par les oxydes ferriques, de nodules ferro-manganiques et de précipitations de fer rouge-orangé.
- 32 Les différences constatées sur les échantillons de la colonne B concernent les coquilles entières très rares (*Trichia* remaniées du loess en place) et les très nombreux fragments de coquilles, les précipitations de calcite blanche bien cristallisées autour de restes végétaux (tiges, racines), la grande concentration de concrétions calcaires brun clair, les grains de calcite roulés plus nombreux, les lamelles de biotite moins abondantes et toutes très altérées et de rares petits agglomérats de grains ferro-manganiques. Les précipitations de calcite blanche sont plus abondantes dans B2 et quelques fragments de charbon sont présents dans B3. La colonne C montre à peu près la même composition que les loess en place, exception faite de débris de coquilles plus rares, de quelques fibres de calcite blanche et de quelques fragments de charbons, de nombreuses précipitations d'oxydes ferriques (parfaitement visibles) autour et dans des feuilles ou des tiges de plantes et de précipitations ferriques ou ferro-manganiques en nodules ou en petits grains nettement moins abondantes. Les fragments de charbon sont plus nombreux en C2, alors que les précipitations d'oxydes ferriques autour des débris végétaux sont moins abondantes. On y trouve également quelques rares *Trichia* entières. Dans C3, on remarque, par rapport à C2,

quelques fibres de calcite blanche et des précipitations d'oxydes ferriques encore plus réduites.

- 33 Ces différentes approches permettent de distinguer quatre phases successives qui précèdent l'aménagement de la voie :
- **la phase 1** se rapporte au dépôt des loess ruisselés du substrat (ensemble XIV) au cours de la phase froide du Würm supérieur ;
 - **la phase 2** correspond à une période d'altération sous couvert végétal des loess déposés lors de la phase précédente. Elle est caractérisée notamment par des précipitations de calcite dans des moules de radicules et de tiges végétales et témoigne d'une évolution naturelle et continue du sol sous sa couverture végétale ;
 - **la phase 3** voit se produire un remaniement des loess altérés, marqué par une concentration des précipitations de calcite, une raréfaction et une altération accrue des biotites et la présence de charbons de bois au sommet. Elle est certainement à mettre au compte des premiers défrichements de l'homme et à leurs conséquences sur les sols ;
 - **la phase 4** est celle des bouleversements d'ordre archéologique qui se font au détriment soit des loess en place (extension des défrichements en
 - sur les pentes de la colline), soit des loess remaniés. Il en résulte notamment un colmatage, par des dépôts sédimentés (ensemble XIII), d'une petite dépression creusée par l'eau ou plutôt par l'homme, dans le talus au pied du versant.

LE MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE ET LA DATATION

- 34 Si la stratigraphie permet de situer les événements les uns par rapport aux autres, c'est l'étude de la partie pertinente du mobilier qui situe dans le temps l'installation et la durée d'utilisation de la voie et de ses différents aménagements. Ce mobilier est varié (céramique, verre, métal, os), mais peu abondant, souvent peu typique et bien sûr très fragmenté. Seules les données de la numismatique et de l'étude typo-chronologique de la céramique ont pu être utilisées dans des limites qui tiennent aussi bien aux conditions de gisement qu'à la rareté des objets ou à leur durée d'usage.

Mobilier métallique et divers

- 35 L'inventaire du mobilier recense une centaine d'objets en fer dont une majorité de clous et de fragments indéterminés, 56 objets en bronze incomplets ou indéterminés, 12 tessons de verre et un fragment d'aiguille à chas, en os.

Monnaies

- 36 Douze monnaies ont été recueillies en fouille, auxquelles il faut ajouter une monnaie provenant d'une tombe à incinération découverte lors des sondages préliminaires dans la zone nord-est de la ZAC. A l'exception d'un denier fourré de Caracalla (et d'un as de Nîmes), ces monnaies sont fortement usées et souvent illisibles, ce qui témoigne d'une longue circulation. Seules six d'entre elles ont pu être identifiées :
1. As colonial coupé (1/4). Frappe : Nîmes, 28 av. J.-C./14 ap. J.-C. (secteur C, dans la chaussée de la voie-L 70) = état 3 ou postérieur
 2. As colonial (Giard 1971, type II ou III). Frappe : Nîmes, 8 av. J.-C./14 ap. J.-C. (secteur C, dans la chaussée de la voie-0 69/70) = état 3 ou postérieur
 3. *Dupondius* de Vespasien (RIC 740). Frappe : Lyon, 72/73 ap. J.-C. (secteur A)

4. As de Domitien (RIC 395, 408 ou 423). Frappe : Rome, 90/96 ap. J.-C. (sondage 162, tombe à incinération hors fouille)
 5. Denier (fourré) de Caracalla (RIC 231 A). Frappe : Rome, 210/213 ap. J.-C. (secteur C, remplissage de la fosse n° 2)
 6. *Antoninianus* de Tétricus (imitation). Frappe : atelier local, après 270 ap. J.-C. (secteur D, Haut Moyen Age)
- 37 Quatre autres monnaies (des petits bronzes), quoique illisibles, appartiennent par leur module au monnayage du IV^e s. (chaussée de la voie = état 3 ou postérieur).

Céramiques

- 38 L'échantillon céramique est quantitativement assez faible, puisque le nombre total des tessons recueillis s'élève à 2031 fragments qui se répartissent comme suit :

Céramique	Secteur A	Secteur B	Secteur C	Total	%
Amphore	93	167	785	1045	51,40 %
Sigillée (toute)	3	31	24	58	2,90 %
Métallescente (?)	1			1	0,05 %
Imitation		5	1	6	0,30 %
Peinte		1		1	0,05 %
Paroi fine	60	2	1	63	3,10 %
Commune claire	33	182	106	321	15,80 %
Commune sombre	11	374	127	512	25,20 %
Lampe		1	1	2	0,10 %
Dolium	1		21	22	1,10 %
Total	202	763	1066	2031	
%	9,90 %	37,60 %	52,50 %		

- 39 Il est dominé par le groupe des amphores dont la plus grande part (87,7 %), bien que datée du I^{er} s. ap. J.-C., ne figure qu'à titre résiduel dans des niveaux stratigraphiquement plus récents. Les autres catégories comptent aussi des types résiduels (céramique peinte, arétine etc) et une majorité de céramiques usuelles, dites communes, dont les formes, qui répondent surtout à un usage culinaire, sont susceptibles d'être produites pendant des périodes relativement longues.
- 40 Le contexte sédimentaire et la faiblesse de l'échantillonnage rendent aléatoire une approche chronologique fondée sur la présence ou l'absence de certains types ou formes de céramiques et oblige, de ce fait, à ne retenir que le mobilier le plus récent comme *terminus post quem* de chacun des états mis en évidence. Le corpus de comparaison a été volontairement limité aux exemples locaux et régionaux.
- 41 Ces données seront précisées lors de la description des vestiges, mais quelques repères chronologiques peuvent d'ores et déjà être avancés.
- 42 Le remplissage du fossé qui borde la voie a livré quelques tessons de la période augustéenne, alors que des témoins céramiques et monétaires permettent de situer la construction de la chaussée au tout début de notre ère. Une première phase de fréquentation, au début du I^{er} s., est marquée par le creusement de fosses et l'aménagement d'ouvrages de soutènement et de protection.
- 43 Dès la deuxième moitié du I^{er} s., les effets du colluvionnement s'intensifient et vont modifier progressivement la bordure orientale de la voie, offrant une nouvelle surface d'occupation (la première sépulture date de cette époque), mais nécessitant, dans le même temps, la protection de ce secteur par de nouveaux murets.

- 44 Ainsi, jusqu'au IV^e s., plusieurs phases d'utilisation, rythmées par des dépôts de colluvions, sont attestées par la présence de vestiges épars, sépultures et aménagements divers.
- 45 Par la suite, quoique totalement recouverte par des niveaux, qui ont livré un mobilier postérieur au IV^e s., la voie, ou du moins son tracé, semble encore subsister, puisqu'elle paraît desservir des bâtiments du haut Moyen Age construits sur sa bordure occidentale, au sud de la zone fouillée.

LES VESTIGES

- 46 L'étude sédimentologique a permis de distinguer quatre phases qui se succèdent depuis la mise en place du substrat durant le Quaternaire jusqu'à l'aménagement de la voie vers le début de notre ère (cf. *supra*). Si les deux premières phases correspondent à des phénomènes qui se déroulent sur la longue durée, à une échelle géologique, la suivante se rapporte sans équivoque aux effets des premiers défrichements pratiqués par l'homme sur le versant de la colline.
- 47 La fouille n'a fourni aucun indice qui permette de situer dans le temps le début et la durée de ce processus, mais le constat de son impact sur le milieu est à rapprocher, bien évidemment, des découvertes spectaculaires et récentes concernant le passé protohistorique de Vaise.

ETAT 1, UN CHEMIN CREUX ?

- 48 La dernière phase sédimentologique fait ressortir, de façon plus évidente encore, un accroissement de l'activité humaine qui concorde bien avec les constatations archéologiques.
- 49 Sous les aménagements de la voie, la fouille a en effet reconnu, sur une douzaine de mètres, une sorte de tranchée à bords parallèles et fond plus ou moins plat, d'une largeur de 3,50 m pour une profondeur maximum de 0,70 m, qui entaille le substrat selon un axe sud-nord et un pendage d'environ 5 % (**fig. 15**). Il peut s'agir d'un simple chenal linéaire creusé par des écoulements d'eau mais, par sa position stratigraphique, cette structure est aussi susceptible de faire référence à une occupation antérieure, voire à un éventuel tracé initial de la voie, d'autant plus que son axe médian sera repris par celui de la future voie.



15 - Situé sous la voie, ce fossé serait la trace d'un ancien chemin creux, témoin de la vocation de passage de ce lieu (secteur C, Ensemble XIII)

- 50 Du point de vue stratigraphique (**fig. 13, coupe n° 2**), son comblement par une accumulation de dépôts (ensemble XIII) évoque un colmatage progressif par des matériaux détritiques, que confirme l'étude sédimentologique (cf. *supra*).
- 51 Les échantillons prélevés dans le remplissage (colonne C) appartiennent au même type granulométrique que celui du substrat (colonnes A et B), ce qui atteste une origine proche des matériaux, sans doute les loess en place du début du versant avec lesquels ces échantillons ont les plus grandes affinités. L'échantillon prélevé sur le fond de la tranchée (C), dans un sédiment caractérisé par d'abondantes empreintes végétales, présente de nombreuses précipitations d'oxydes ferriques piégées par des feuilles et des tiges de plantes, qui indiquent nettement que ce fond, revêtu d'une couverture végétale, a subi une succession d'écoulements d'eau et d'assèchements pendant une période suffisamment longue pour permettre à ce phénomène de se produire. La présence de fragments de charbon de bois au sein de ces dépôts est à mettre au compte d'une proximité humaine, si ce n'est d'une fréquentation régulière.
- 52 La durée inhérente à ce processus suffit à exclure un aménagement en relation avec le chantier de construction de la voie. Si l'on ne peut écarter même l'hypothèse d'un chenal, la situation topographique et les caractéristiques du colmatage, en particulier la présence de charbons de bois, incitent à privilégier celle d'un chemin creux qui prenait la pente en écharpe. Bien qu'aucun mobilier archéologique ne permette de le dater, cet aménagement pourrait témoigner d'une vocation ancienne de ce versant de la colline comme lieu de passage et serait, lui aussi, à rapprocher des récentes découvertes protohistoriques de Vaise.

ETAT 2, LA VOIE

- 53 Reprenant exactement ce tracé, la voie est implantée selon un pendage qui varie de 5 à 2 % au fur et à mesure qu'elle descend en biais, du sud vers le nord, le pied du versant

occidental de l'éperon de Loyasse (du secteur C vers le secteur A). Les terrassements nécessaires à l'aménagement de cette rampe ont entaillé les loess et les dépôts de la pente, et probablement aussi le rocher, au nord (**fig. 13 et 14**).

- 54 Son emprise est matérialisée à l'est, du côté de l'amont, par un large fossé et, du côté opposé par une lèvre qui pourrait correspondre à un talus ou à un autre fossé.

LE FOSSÉ ORIENTAL

- 55 Dans le secteur C, ce fossé au tracé rectiligne et parallèle à l'axe de la voie est creusé dans le substrat, à environ 2 mètres du pied de versant. Son profil est irrégulier : au nord (**fig. 13, coupe n° 1**), il est large, mais peu profond (3,30 m X 0,20 m), plus au sud (**fig. 13, coupe n° 2**), ses dimensions sont différentes (1,75 m x 0,50 m).
- 56 Il est comblé par des limons sableux bruns, argileux par endroits, qui contiennent des galets, des fragments de micaschiste et des charbons de bois (ensemble XI). La partie supérieure de ce colmatage est recouverte par un dépôt de colluvions (ensemble X) et, ponctuellement, par le bord de la chaussée de galets (**fig. 13, coupe n° 2**), qui lui est donc postérieure.
- 57 Plus au nord, dans le secteur B, deux structures (f. 6 et f. 7) étudiées seulement en stratigraphie dans des tranchées de vérification semblent participer du même agencement, puisqu'elles entaillent largement les loess à l'est de la voie (**fig. 14, coupes n° 6 et n° 7**). Bien que le raccord en plan n'ait pu être réalisé, leur localisation et leur position stratigraphique plaident en faveur de cette attribution.

LE BORD OCCIDENTAL

- 58 L'exploration partielle de ce bord⁹ a permis d'en observer l'aménagement (**fig. 12, 13, coupe n° 2**). En cet endroit, le substrat forme une lèvre parallèle à l'axe de la voie et inclinée vers l'aval. L'exiguïté du sondage n'a pas permis de déterminer s'il s'agissait d'un simple talus ou du rebord d'un autre fossé.
- 59 Cette lèvre est recouverte d'une série de dépôts de même pendage (ensemble XII) que rien ne permet de dater. La présence d'horizons sableux (b et c) peut évoquer un dépôt de colluvions piégées dans une cuvette naturelle, puis recoupées par la voie ; mais sa localisation admet également l'interprétation d'une origine artificielle, telle qu'un apport de remblais pour élargir et renforcer la surface disponible (cf. état 3).

LA VOIE

- 60 Les deux ouvrages décrits ci-dessus délimitent une bande large d'environ 11,30 m qui correspond, en partie ou en totalité, à l'emprise de la voie dont seule une moitié était, lors de sa découverte, empierrée. Comment celle-ci était-elle aménagée à l'origine ? Il est difficile de répondre, car le pavement retrouvé en fouille, installé plus tard au cours de l'état 3, peut avoir succédé à une première chaussée non revêtue, ou éventuellement avoir remplacé un premier revêtement dégradé.

DATATION

- 61 Aucun objet ne permet de dater précisément la réalisation de ces différents ouvrages. Seule la phase finale du colmatage du fossé peut être située vers le tournant de notre ère par la présence de productions céramiques caractéristiques de cette époque.
- 62 Le mobilier archéologique provenant de la partie nord du fossé (ensemble XI) se résume à un fragment d'épaulement de pichet d'un type fréquent à Lyon à la fin du 1er s. av. J.-C. et durant tout le 1er s. ap. J.-C. (Mérigoux 1980, pl. 20/28 ou 21/30), et une lèvre d'amphore (Dressel 7-11) originaire de Bétique (Paunier 1981, n° 430), commercialisée à partir de la fin du Ier siècle av. J.-C. et présente sur le site lyonnais de la Favorite (Becker 1986)
- 63 Le comblement de f. 5 (ensemble VIII) a livré une concentration de tessons, notamment un fond en imitation de sigillée et une assiette en sigillée arétine (Goudineau 1979, pp. 129 et 374, type 28), un col de cruche (Laroche 1980, fig. 10, type 1) et une amphore à huile Dressel 19 brisée sur place, associés à des ossements animaux, de gros charbons de bois et des cendres.

ETAT 3, RÉAMÉNAGEMENT DE LA VOIE

- 64 Vers la fin du règne d'Auguste est donc aménagée la voie telle qu'elle nous est parvenue, avec une chaussée et un accotement accompagnés d'ouvrages de protection et de soutènement. Pour ce faire, son emprise est élargie vers l'ouest.

UNE CHAUSSÉE ET UN BAS-COTÉ ?

- 65 Dans son état final, avant son enfouissement sous un niveau du IV^e s. (ensemble II, état 11), la voie n'est pavée que dans sa moitié orientale, du côté de l'amont. S'agit-il de l'aménagement primitif ou du résultat d'une longue fréquentation de cette voie qui aurait fait disparaître par usure une partie du revêtement ? Divers arguments incitent à privilégier l'hypothèse d'un aménagement délibéré comportant une chaussée et un bas-côté.
- 66 Le profil transversal de la voie (fig. 13, coupe n° 2) souligne très nettement cette partition qui correspond à des revêtements différents (fig. 16).
- 67 A l'est, la partie empierrée, large de 7,40 m, est quasi horizontale avec une pente insignifiante de 1 à 2 %. Son revêtement compact, d'une épaisseur moyenne de 14 cm, est essentiellement formé de galets, auxquels sont mêlés quelques blocs de micaschistes.



16 - L'empierrement, qui a conservé des traces d'ornières plus ou moins profondes, montre des différences de structure entre les parties haute et basse



17 - Détail de la partie haute de l'empierrement avec une petite monnaie de bronze fichée entre les galets

- 68 La partie occidentale, large de 6,10 m, est établie une vingtaine de centimètres plus bas et déversée vers l'aval selon une inclinaison de 4 à 5 %. Son revêtement, moins épais (7 cm en moyenne), est composé presque exclusivement de cailloutis.
- 69 Afin de mieux caractériser la structure de ces deux parties, un comptage par classes granulométriques a été réalisé sur 3 échantillons d'1m² répartis dans la largeur de la voie (secteur C, carrés R70, 071-72, et K70) :
- les classes des petits éléments (0-2 et 2-4 cm) sont largement majoritaires. Dans la partie est, elles représentent 82 % et comblent les interstices entre les gros éléments, faisant ainsi

office de liant pour rendre la surface plus solidaire et assurer une meilleure répartition des charges ; pour la partie ouest, elles constituent l'essentiel du revêtement (87 %) qui est de ce fait moins dense et certainement plus fragile ;

- la classe moyenne (4-6 cm) est représentée dans des proportions équivalentes dans les deux parties, respectivement 10 % et 7 % ;
 - les classes supérieures à 6 cm caractérisent la partie est (5 %), à laquelle elles confèrent une meilleure résistance et une plus grande solidité ; elles sont rares dans la partie ouest (1 %).
- Par ailleurs on note, exclusivement dans la partie est, la présence de nombreux éléments métalliques (clous, monnaies, etc.), tant en surface que dans l'épaisseur (**fig. 17**).

- 70 La dénivellation médiane séparant les deux parties forme une bande large de 20 à 30 cm et dépourvue de revêtement, qui s'interrompt au nord (**fig. 12**). Cette anomalie partielle de la surface, qui ne correspond à aucune structure sous-jacente, mais à un simple changement de texture des loess inférieurs, plus compacts et carbonatés, pourrait résulter d'une usure normale : la fréquentation de cette partie en pente aurait entraîné un léger glissement des matériaux.
- 71 La partie empierrée forme bien une véritable chaussée. Sa surface est creusée d'ornières discontinues qui s'organisent en deux séries parallèles espacées de 1,50 m à 2 m et distantes l'une de l'autre d'environ 1,30 m (**fig. 11 et 12**). Larges de 6 à 30 cm, elles sont plus ou moins profondes selon les endroits (jusqu'à une dizaine de cm). Dans la partie basse, où seules des traces plus fugaces et peu profondes ont été relevées, leur présence paraît plus accidentelle. La disparité des revêtements et la répartition préférentielle des ornières témoignent d'une affectation différenciée des deux parties de la voie : la chaussée pavée devait être réservée au charroi, tandis que le bas-côté était emprunté par les piétons et, sans doute aussi, les cavaliers.
- 72 La métrique de ces ornières nous renseigne également sur le gabarit des véhicules ayant fréquenté la voie. Pour les cas les mieux conservés (**fig. 12**) et la période la plus récente de l'utilisation de la chaussée (état 7), leur écartement est compris entre 1,36 m et 1,54 m. A ces chiffres il convient de rajouter la largeur approximative des roues (2 x 0,06 m) pour obtenir une largeur d'essieu comprise entre 1,48 m et 1,76 m. Exprimées en pied romain (0,296 m), ces mesures correspondent à des essieux de 5 et 6 pieds *monetalis*.

OUVRAGES DE PROTECTION ET DE SOUTÈNEMENT

- 73 De part et d'autre de la voie ont été retrouvés des vestiges d'aménagements d'époques diverses, murs ou enrochements. Leur présence ne semble pas fortuite, mais, au contraire, répondre aux contraintes inhérentes à la topographie. Il fallait en effet renforcer la plate-forme supportant la voie, stabiliser les sédiments glissant de la colline et les empêcher d'envahir la chaussée. Deux ouvrages de ce type peuvent être rapportés à cet état.
- 74 Sur le bord occidental, un blocage de gros galets identiques à ceux de la chaussée est appuyé contre l'ensemble XII qui, rappelons-le, est peut-être artificiel. Sa base et son extension n'ont pu être reconnues pour des raisons de sécurité, mais il est raisonnable d'envisager qu'il s'agisse de la fondation d'un muret de soutènement destiné à épauler la voie du côté de la pente.
- 75 A l'est, un ouvrage établi sur le fossé colmaté (**fig. 13, coupe n° 2, ensemble IX**) paraît avoir joué un rôle de protection. Large d'environ 40 cm et conservé sur une faible hauteur, il est constitué de galets, de blocs de micaschistes et de graviers. Cet

aménagement, étudié par petites portions dans les tranchées de vérification, représente certainement les vestiges d'un muret, construit probablement en même temps que la chaussée pour protéger son bord oriental. Plus au nord, une tranchée (**fig. 14, coupe n° 7, f. 5**) qui recoupe une structure antérieure (f. 6) paraît pouvoir lui être rattachée. Son observation partielle ne permet pas d'affirmer qu'il s'agit bien du muret et de sa tranchée de fondation, mais sa situation le suggère.

- 76 Au nord du secteur C, une fosse circulaire large d'environ 3 m, au profil évasé et peu profond (0,40 m au centre), recoupe le fossé. Elle est comblée par des limons sableux jaunes (**fig. 13, coupe n° 1, ensemble VIII**), remplissage qui ne donne aucune indication sur sa fonction, et recouverte à l'est par un petit niveau de sables fins. D'après les données stratigraphiques, son comblement peut participer du même processus que celui du fossé oriental, voire en représenter l'étape finale, contemporaine de la pose du revêtement.

DATATION

- 77 Si la date de l'implantation de cette voie ne peut être établie avec certitude, le contexte stratigraphique et archéologique plaide néanmoins en faveur de sa fréquentation dès les premières décennies de notre ère.
- 78 La présence, entre les galets de la chaussée, de deux as frappés dans la colonie de Nîmes (cf. *supra*, monnaie n° 1 et 2 et fig. 17) donne une indication précieuse qui doit, néanmoins, être maniée avec prudence. En effet, le premier a été recoupé, puisqu'il s'agit d'1/4 de monnaie, mais le second est intact, et sa frappe entre 8 av. J.-C. et 14 ap. J.-C. fournit un *terminus post quem*. Cette donnée, qui placerait donc la construction de la voie au plus tôt vers le début de notre ère, est néanmoins cohérente au regard du mobilier céramique provenant du fossé et établissant son comblement vers le début de notre ère ; elle s'accorde également à la présence, dans la fosse 3 (ensemble VIII), d'un fond d'amphore gauloise 2 d'origine marseillaise (Bertucchi 1982, fig. 10), déjà connue à Lyon au début du 1er s. ap. J.-C. (Genin 1986, pl. 38), notamment à La Favorite (Becker 1986, fig. 13/1-5).
- 79 Cependant, les réserves émises sur la circulation monétaire sont également valables pour la céramique. En effet, la présence d'un type au sein d'un groupe quantitativement faible, même empreint d'une certaine homogénéité, n'est pas nécessairement représentative. Il peut s'agir d'un lot résiduel dans un contexte plus avancé, cas déjà connu au Clos du Verbe Incarné, où des niveaux datés des règnes de Claude et de Néron comptent 20 à 30 % de céramique arétine (Mandy 1982, tab. 52).

ETAT 4, LA VOCATION FUNÉRAIRE

- 80 Cet état est marqué par une accentuation du colluvionnement dont les effets commencent à affecter la bordure orientale de la voie, et par l'aménagement de la sépulture la plus ancienne de ce secteur.

LES EFFETS DU COLLUVIONNEMENT

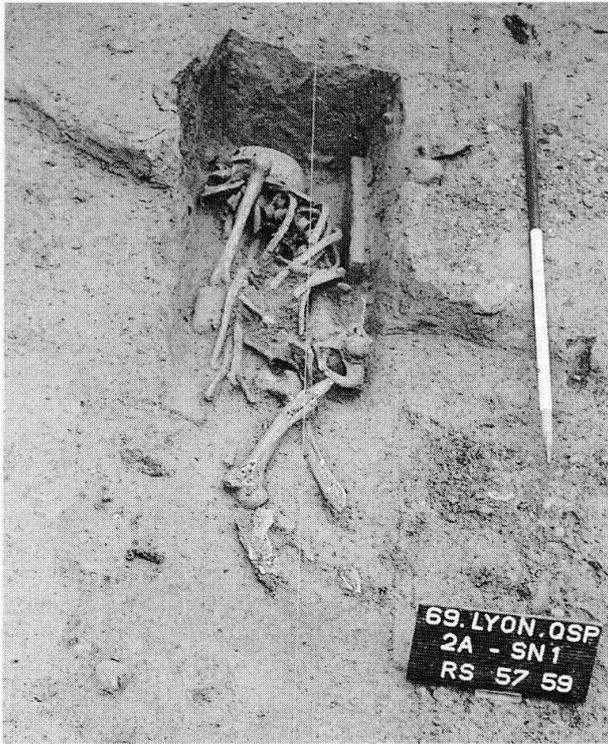
- 81 Malgré les dispositifs de protection périodiquement mis en place, ce processus va s'amplifier au cours du temps et modifier la topographie du versant à l'est de la voie.

- 82 L'étude sédimentologique (cf. *supra*) d'une colonne prélevée dans la coupe n°1 (**fig. 13, colonne A**) fait nettement ressortir une rupture calcimétrique et granulométrique entre les échantillons du substrat (A1-A6, ensemble XIV) et ceux des niveaux supérieurs (A7-A9, ensembles V et III). Ces derniers sont caractérisés par un fort enrichissement en éléments grossiers, en liaison certaine avec une déforestation anthropique. Deux hypothèses sont possibles pour rendre compte de ce changement brutal à l'origine de la mise en place de ces sédiments. Soit il s'agit d'un phénomène rapide, de type orage violent ; soit cette mise en place s'est faite beaucoup plus progressivement. Dans ce dernier cas, elle résulterait principalement d'une extension de la déforestation de la colline et de ses pentes, la mobilisation des particules grossières résultant d'un accroissement du ruissellement. Ces deux phénomènes, brutal ou progressif, ont bien sûr pu jouer ensemble, mais il paraît peu probable qu'un événement climatique unique, même catastrophique, suffise à expliquer un accroissement aussi fort du ruissellement, alors que la couverture végétale serait restée la même. Ainsi, cette rupture granulométrique est presque certainement à mettre en relation avec une nette recrudescence de l'activité humaine sur la colline et ses pentes, avec des défrichements à faible distance du site. Le faible taux de carbonate de calcium des échantillons A7A9 est compatible avec les deux hypothèses, puisqu'il s'explique par le remaniement d'un matériel pauvre en calcaire, du fait de l'altération, auquel s'ajoute un apport à partir d'un affleurement du socle de micaschistes, riche en silicates. L'échantillon A8, en particulier, contient de nombreux fragments de micaschiste. Si donc ces couches résultent d'un dépôt progressif, elles font état d'une phase nouvelle de déforestation, mettant à nu des sols ou une zone d'affleurement de socle. En effet, c'est après une déforestation que l'on observe la plus forte remise en mouvement de matériel avec, notamment, la destruction du paléosol antérieur ; ensuite, il y a remaniement du loess ruisselé, non altéré, présent sous le sol.
- 83 Si l'on doit retenir la première hypothèse, de type violent orage, la mobilisation d'un matériel pauvre en calcaire met seulement en évidence une déforestation déjà ancienne. Cependant, cette hypothèse reste peu probable, car des événements climatiques exceptionnels se reproduisent tout de même à intervalles plus ou moins réguliers, et l'on devrait en observer les traces, ce qui n'est pas le cas ici.
- 84 Le dépôt de l'ensemble VII, visible dans les secteurs B et C, représente un premier retentissement de ces effets sur le fonctionnement de la voie. De faible ampleur, il n'en affecte que la marge orientale, du fait de la présence en amont d'un muret de protection ayant retenu une partie des sédiments (cf. *supra*).
- 85 Dans le secteur C, la partie inférieure de ce niveau de sables gris compacts recouvre la fosse n° 3 et la bordure orientale de la voie, où il est marqué d'une ornière. Jonché d'ossements d'animaux, notamment une portion de carcasse d'équidé, il a probablement servi d'aire de rejet, mais aucun mobilier céramique n'a été recueilli. Le même constat peut être fait dans le secteur B, où des colluvions limono-sableuses brun-beige recouvrent une superficie plus étendue, la voie étant ici plus éloignée de la colline. Ces dépôts ont également livré de nombreux restes épars de faune.

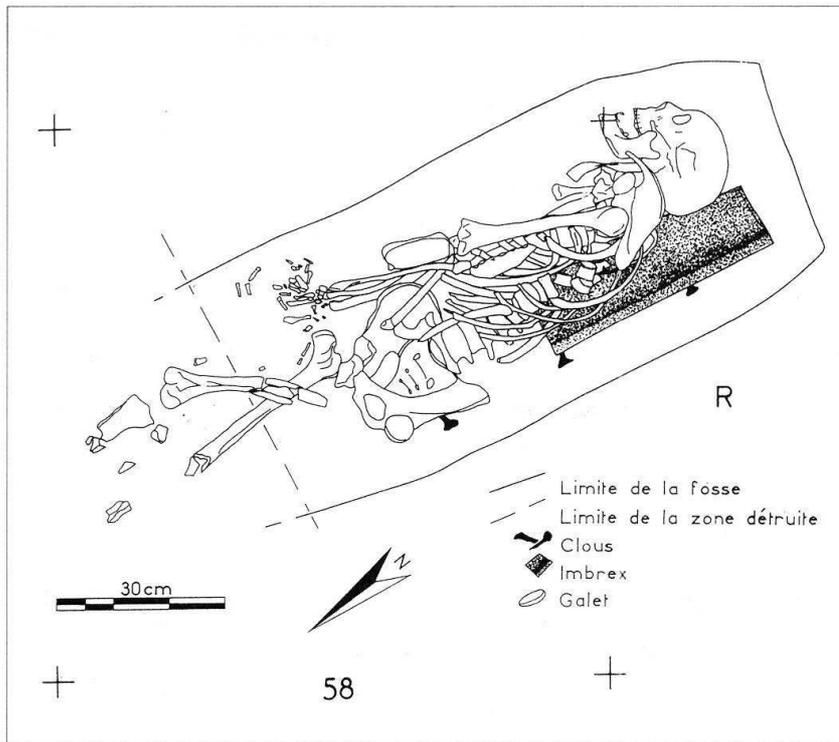
LA PREMIERE SÉPULTURE

- 86 La sépulture n° 4 (**fig. 18-19**), creusée dans ces dépôts selon un axe nord-sud, a été découverte lors de l'ouverture d'une tranchée de vérification qui a tronqué le sommet de la fosse ainsi qu'une partie des membres inférieurs du squelette.

- 87 La fosse est de forme rectangulaire (1,15 m de longueur conservée et 0,52 m de large, pour une profondeur de 0,35 m). Son remplissage est constitué d'argiles brunes compactes, et le fond est tapissé de limons sableux bruns à verdâtres, avec des charbons, des fragments de micaschistes, d'argile cuite et de mortier.
- 88 Le sujet, un homme de 30-40 ans, est en décubitus latéral droit. La tête, au sud sur le côté droit, est enfoncée de force dans les épaules, dans un cercueil trop court. Cette position forcée a entraîné, lors de la décomposition, une torsion de la colonne vertébrale selon trois axes différents : un axe cervical plus ou moins parallèle à l'axe lombaire, un axe thoracique perpendiculaire à l'axe cervical et un axe lombaire plus ou moins perpendiculaire à l'axe thoracique. Les membres supérieurs sont étendus le long du côté droit du corps, l'avant-bras droit en pronation avec la paume de la main posée sur le plancher, à côté du bassin. L'avant-bras gauche est en supination, le dos de la main posée sur la hanche droite. Le bassin est légèrement sur le côté, presque dans sa position primaire. Les jambes sont plus ou moins parallèles, la gauche, fléchie, passe par-dessus la cuisse droite et la droite est peut-être en extension. Cet individu présente deux aspects anatomiques particuliers : un canal palatin antérieur très large (9x11 mm) et un sacrum à six vertèbres par sacralisation de la première vertèbre coccygienne. Il souffrait d'arthrose vertébrale étagée diffuse, arthrose qui concernait également la hanche gauche ; le tibia droit porte la trace d'un hématome-sous-périoste secondairement calcifié.
- 89 La présence d'un cercueil est attestée par plusieurs indices matériels et confirmée par l'étude taphonomique. Quelques clous sont disposés régulièrement au sommet et la base de la fosse, et certains ont conservé des fibres de bois de sapin (détermination C. Dormoy, Archéolabs) ; sur le coté sud-est de la fosse, une portion de la tranche d'une planche, traversée par un clou, est encore visible. Enfin, l'ouverture de la mandibule, la déconnexion de plusieurs vertèbres thoraciques et la dispersion des os de la main sont attribuables à une décomposition dans un espace vide, tandis que le maintien en position instable du coxal gauche, face antéro-externe, indique un effet de paroi.
- 90 Sous l'épaule droite repose un *imbrex* complet, long, de 0,45 m, déposé contre la paroi ouest, à l'intérieur du cercueil puisque deux clous gisent en dessous. Aucun autre mobilier n'est associé à cette inhumation.



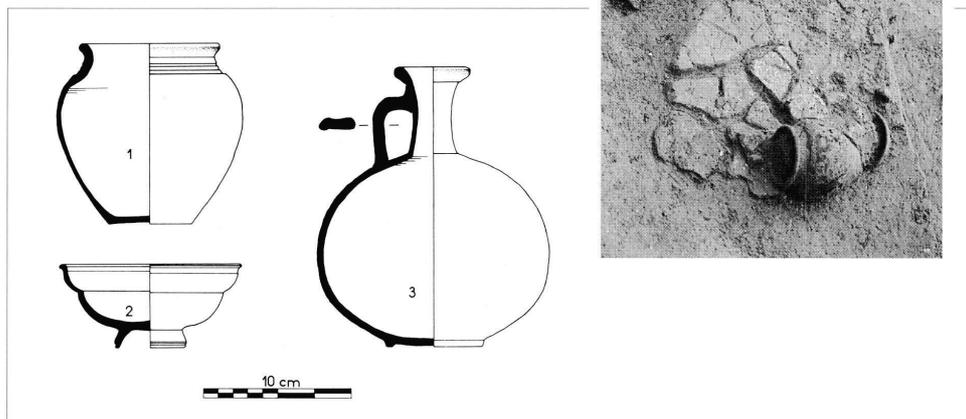
18 - Sépulture d'un homme adulte déposé dans un cercueil avec un *imbrex*. La fosse est creusée dans l'Ensemble VII (secteur B, sépulture 4)



19 - Relevé anthropologique de la sépulture n° 4

- 91 Une autre tombe (sépulture n° 1), creusée directement dans le substrat selon la même orientation, pourrait, d'après son mobilier, avoir été aménagée au cours de cette période. Elle a été découverte au sud du secteur A, lors de l'élargissement du sondage 158 qui avait

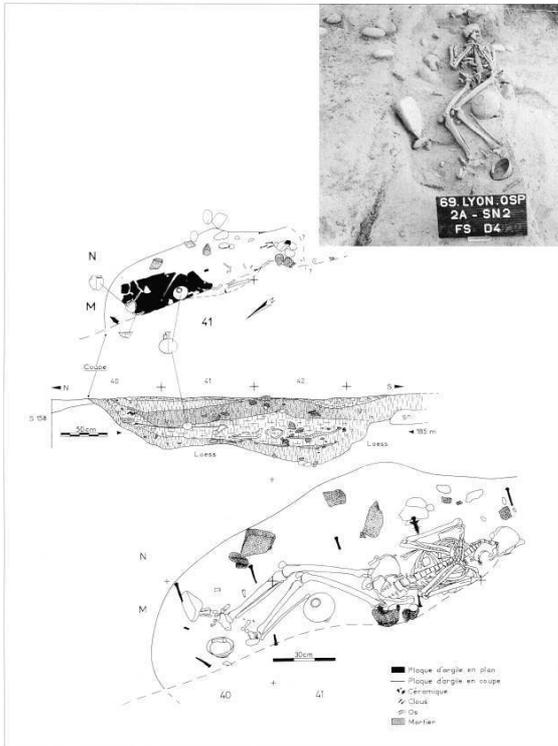
livré une inhumation d'enfant (sépulture n° 6). A cette occasion, la pelle mécanique a partiellement détruit la paroi occidentale de la fosse sépulcrale (fig. 22, 23) et endommagé la face du sujet.



20-21 - Les céramique de la sépulture n° 1 :

1-petit vase ovoïde à col côtelé,

2-coupe en céramique sigillée, 3-cruche



22- Fosse sépulcrale de la femme enterrée avec trois céramiques en offrande. Sa partie ouest est partiellement endommagée par la pelle mécanique, mais son état de conservation est remarquable (secteur A, sépulture 1)

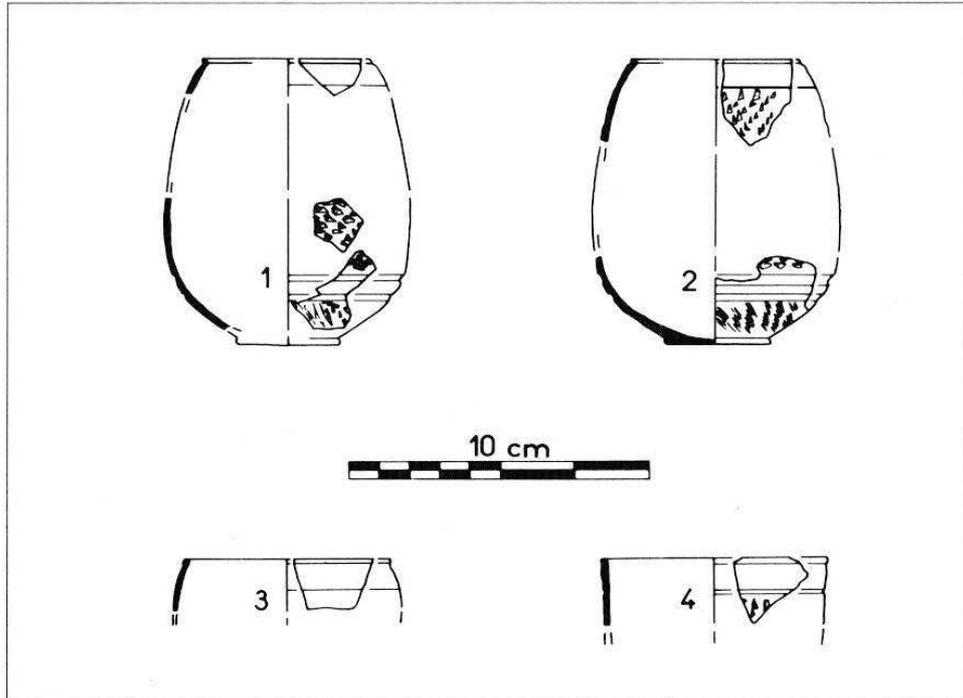
23 - Relevé anthropologique de la sépulture n° 1

- 92 La fosse, de forme sub-rectangulaire (2,70 m de longueur pour une largeur reconnue de 0,65 m), est d'une taille largement supérieure à celle nécessaire au dépôt d'un corps. La partie comprise entre l'extrémité nord de la fosse et la tête n'a rien livré qui puisse indiquer une sépulture double. L'existence d'un cercueil est attestée par la présence de clous, dont la disposition régulière sous le corps permet de restituer les dimensions : 1,65 x 0,53 m. Des blocs de calage sont disposés entre les parois et le cercueil. Le fond et le bord sud de la fosse sont tapissés d'un niveau de limons sableux brun-grisâtre, contenant des charbons de bois et des éclats de micaschiste, qui renvoie soit à un premier remplissage antérieur au dépôt du cercueil, soit à l'utilisation d'une dépression naturelle ou creusée plus anciennement et partiellement comblée, hypothèse qui peut trouver confirmation dans l'inadéquation entre la taille de la fosse et celle de la défunte. Après le dépôt du cercueil, la fosse a été comblée par des limons sableux bruns légèrement argileux.
- 93 Le sujet est une femme de 30 à 60 ans, mesurant 1,55 à 1,60 m. Il repose en décubitus dorsal fléchi à droite, tête au sud, dans l'angle du cercueil. Le crâne est tourné sur le côté gauche, la face regardant à l'ouest selon une légère inclinaison vers le bas et l'occipital appuyé contre la paroi sud. Les membres supérieurs sont fléchis, bras le long du corps, avant-bras ramenés sur la poitrine et mains croisées à la base du cou, la paume de la main gauche sur le dos de la main droite. Les membres inférieurs sont légèrement fléchis sur le côté droit, le genou droit contre la paroi, le genou gauche appuyé contre la face postérieure de la cuisse droite et les pieds tournés vers le nord-est. La chute de la mandibule et la dispersion des os des pieds confirment la décomposition du corps dans un espace vide.

- 94 Les membres inférieurs sont recouverts par un fin horizon argileux marqué de craquelures, de 5 cm d'épaisseur moyenne et de forme sub-rectangulaire dont les limites est et nord correspondent aux bords du cercueil. D'origine imprécise, sa nature s'apparente à celui de la sépulture n° 2 (cf. *infra*) et doit correspondre à l'étape de l'effondrement du cercueil : des sédiments colluviaux auraient ensuite été piégés dans cette légère dépression.
- 95 Cette sépulture est la seule à présenter une offrande funéraire. Vers les membres inférieurs sont déposées trois céramiques intactes (**fig. 20, 21**) : un petit vase ovoïde à col côtelé (Mérigoux 1980, pl. 3/type 3), une cruche (Laroche 1980, 79/type 2) et une coupe en céramique sigillée de type Drag. 27, portant l'estampille de GERMANUS, producteur pendant la seconde moitié du 1er s. (Vernhet 1974)
- 96 Si la flexion des membres inférieurs - connexion labile des patellas et des pieds - est primaire et certainement liée au dépôt de la cruche entre la paroi du cercueil et la jambe gauche, l'effondrement du couvercle et des parois du cercueil paraît avoir renversé la cruche qui, en basculant, a repoussé la coupe et le pied droit contre la paroi est. La perturbation du membre inférieur gauche - jambe fléchie et pied gauche poussé contre la paroi - peut également être attribuée à l'écrasement du cercueil.

DATATION

- 97 L'absence de mobilier archéologique, tant dans l'ensemble VII que dans la sépulture n° 4, ne permet pas de datation directe, mais leur position stratigraphique les situe dans le courant de la deuxième moitié du 1er s. ap. J.-C. et la première moitié du IIe s. ap. J.-C.
- 98 Dans le secteur A, les fragments de quatre gobelets à paroi fine (**fig. 24**) ont été recueillis dans une coupe, immédiatement au-dessus de l'empierrement. Si les conditions délicates de leur prélèvement rendent incertaine leur appartenance à cet horizon, leur datation s'accorde pourtant assez bien à cette attribution. En effet, ces pièces ont été façonnées à l'atelier lyonnais de la Butte entre 45 et 105 ap. J.-C. (Grataloup 1984, type 23, pl. 28/1-4).

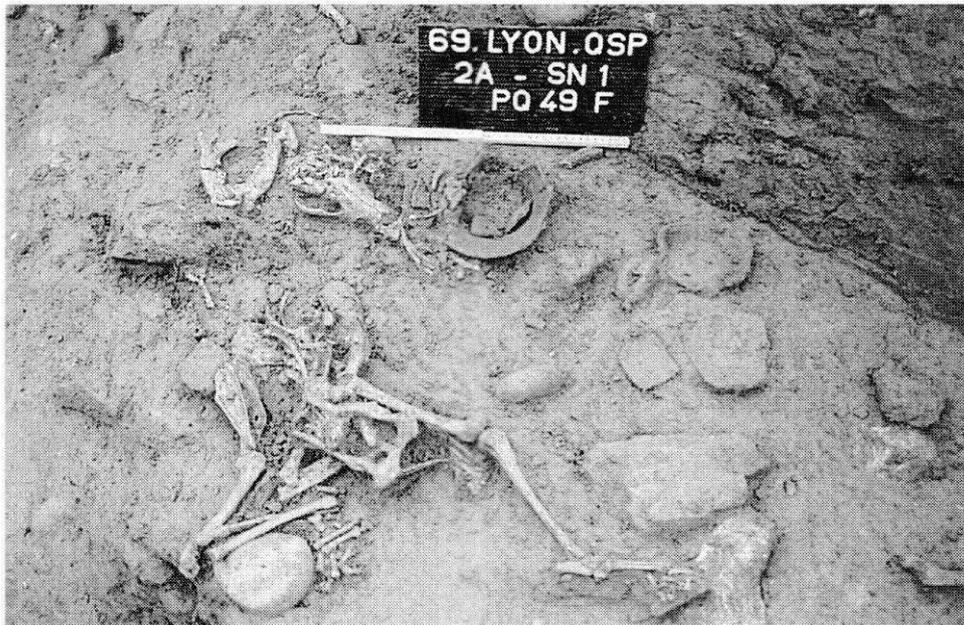


24 - Céramique de l'Ensemble V, sur la voie (Secteur A) : gobelets à paroi fine décorée (2ème moitié du 1er s. ap. J.-C.)

- 99 Bien que l'attribution stratigraphique de la sépulture n° 1 reste indéterminée-on ne peut qu'affirmer son antériorité par rapport à l'ensemble III (état 10)-, les céramiques intactes déposées avec la défunte sont des formes datées de la deuxième moitié du 1er s. ap. J.-C. ou du début du IIe s., ce qui devrait l'associer à cet état. Néanmoins, le mobilier funéraire pouvant être ancien lors de son dépôt, sa situation s'accorderait mieux à une datation un peu plus récente.

ETAT 5, REPRISE DU COLLUVIONNEMENT

- 100 Un nouvel épisode de ruissellement entraîne le dépôt de l'ensemble VI. Cette couche sablo-limoneuse ocre-gris n'a cependant que peu débordé sur la voie. Au sommet de cette couche, une abondance d'ossements animaux, parmi lesquels le squelette désorganisé d'un chien, et des vases incomplets, mais brisés sur place, évoquent une aire de rejet.
- 101 Le squelette de chien gisait parmi d'autres ossements, des galets, des blocs de micaschiste et de molasse, avec deux fonds de vases ovoïdes (**fig. 25**). L'absence de creusement et l'inorganisation de ces vestiges écartent l'hypothèse d'une inhumation volontaire, comme c'est le cas pour un autre canidé (cf. *infra* sépulture n° 5), au profit de celle d'un simple rejet. C'est ce que confirme l'étude ostéologique, qui apporte des éléments intéressants sur le destin de ce chien (Olive 1990, p. 130).



25- Squelette de chien dépecé et abandonné au sommet de l'Ensemble VI, au milieu de déchets divers

- 102 Il s'agit d'un animal de sexe mâle (présence de l'os pénien), âgé de 24 à 30 mois et dont la hauteur au garrot est comprise entre 51 et 55 cm. Le crâne, très abîmé et privé de sa mandibule, se trouve au nord et l'arrière-train au nord-ouest ; l'un des membres postérieurs est fléchi et l'autre en extension ; l'atlas est absent, les corps vertébraux et les côtes sont complètement déconnectés. Il présente sur le fémur droit les séquelles bien visibles d'une fracture médio-diaphysaire qui, faute de réduction, s'est consolidée avec un sérieux raccourcissement du membre. Le cal osseux témoigne de la survie de l'animal à cet important traumatisme. Par ailleurs, des séries de petites stries, relevées sur la face dorsale des métacarpes et des métatarses (pattes antérieures et postérieures), sont identifiées comme les marques caractéristiques d'un prélèvement de la peau. L'histoire de ce chien est donc en partie retracée par l'étude de son squelette : probablement errant, il a subi un traumatisme longtemps douloureux, qui l'a gêné dans sa marche puis, après sa mort, dont la cause - volontaire ou accidentelle - ne peut être précisée, il a été écorché et rejeté sur le bord de la voie...

MUR NORD

- 103 Dans le secteur A, la coupe n° 5 (**fig. 14**) a permis d'étudier un mur de pierres sèches établi directement sur le rocher qui domine de plus d'un mètre la voie. Construit en blocs de gneiss, il est large d'environ 0,60 m et conservé sur une hauteur de 1,15 m. Sa position, en amont de la voie, retient l'hypothèse d'un ouvrage destiné à protéger celle-ci du colluvionnement. La terrasse ainsi constituée présente des traces d'occupation (poche charbonneuse). Il n'a pas été possible de suivre son prolongement vers le nord et sa présence n'est pas attestée au sud, dans le sondage 158.
- 104 Aucun élément stratigraphique ne permet d'attribuer sa construction à cette période. L'absence, en contrebas, du niveau sableux (ensemble V), qui a rapidement recouvert partout ailleurs la bordure orientale de la voie lors de l'état 6, plaide seulement en faveur de son existence lors du dépôt de cet horizon. Il peut fort bien dater de la construction de

la voie ou de son réaménagement, ou même appartenir à un réseau de terrasses aménagé plus anciennement sur la colline.

- 105 Plus haut, un amoncellement de blocs, étalés sur une quinzaine de mètres directement sur les loess inférieurs (**fig. 11**), peut correspondre à un aménagement de fonction analogue ou en relation directe avec lui. Les quelques tessons de céramique qu'il recèle couvrent la période de fonctionnement de la voie, de la fin du 1er s. au IVe s. ap. J.-C. : coupe sigillée (Vernhet 1974, Drag. 3536), vase ovoïde, couvercle, fond assimilable aux vases dits "métallescents" (Jacob 1974) ; sans qu'il soit possible de préciser à quelle phase - construction, fonctionnement, abandon - ils se rattachent, à moins qu'ils n'aient été déposés progressivement par colluvionnement.

DATATION

- 106 Le mobilier céramique recueilli dans le dépôt VI, notamment trois vases ovoïdes à col lisse ou côtelé (Mérigoux 1980, pl. 23-24), plus ou moins complets et certainement brisés sur place, situent cette phase dans la première moitié du IIe s.

ETAT 6, RECOUVREMENT PARTIEL DE LA VOIE

- 107 L'aggravation du ruissellement, peut-être associée à une reprise de la déforestation du versant, est à l'origine d'un recouvrement partiel de la voie par une couche sableuse. Après cet épisode sont aménagées une tombe d'enfant, et une inhumation sommaire qui rassemble dans une même fosse des cadavres d'humains et de chevaux.

LE COLLUVIONNEMENT

- 108 Une couche de sables gris (ensemble V), déposée en une seule fois et sans doute de façon rapide, représente un épisode majeur des effets du ruissellement sur la voie. Ce dépôt très compact, comme tassé, empiète largement sur la chaussée jusqu'à atteindre une largeur de 3 mètres (**fig. 13, coupe n° 1**) sans pourtant, semble-t-il, interrompre le trafic. Sa surface est en effet creusée d'ornières espacées de 1,50 m et larges d'une quinzaine de centimètres (**fig. 26**).



26 - Les traces d'ornières prouvent que le recouvrement de la voie par les colluvions de l'Ensemble V n'a pas arrêté sa fréquentation

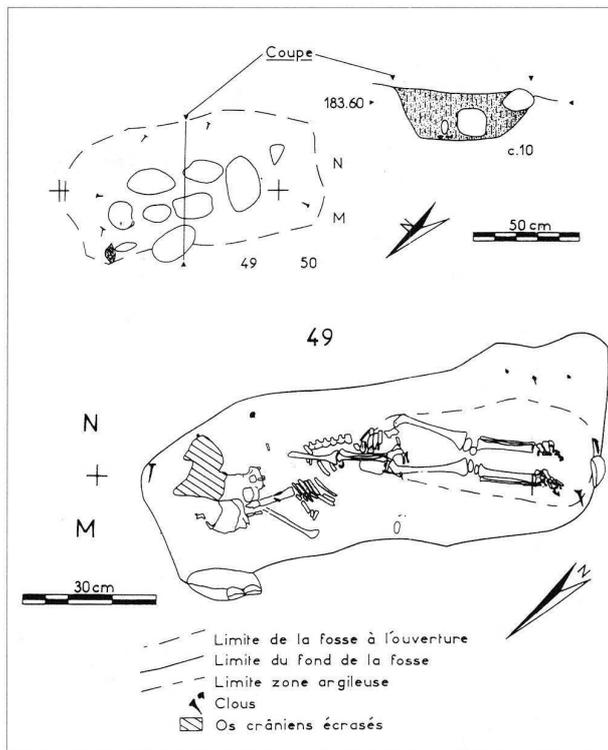
- 109 Circonscrit à la voie dans le secteur C, où le pendage est-ouest est plus marqué, ce phénomène atteint son plus fort développement dans le secteur B. Ici, la topographie a favorisé, à partir du pied de colline, la formation d'une surface sub-horizontale, jonchée de céramiques brisées sur place et ponctuée d'amas de pierres, qui a servi aux inhumations. Ce sol a également livré un certain nombre d'ossements de bovidés et d'équidés, notamment vers le sud, où il est parsemé d'os débités, mêlés à des galets et des blocs de micaschiste. Il s'agit d'épiphyes d'os longs sciés, probablement des déchets rejetés après le prélèvement de la diaphyse pour une utilisation en tabletterie. D'autres ossements provenant de la couche présentent des traces de boucherie : ulna dont la diaphyse a été tranchée ou fragment distal d'un fémur d'équidé montrant des stries de désarticulation.
- 110 L'abondance de ces rejets suggère que l'ensemble V, dont le dépôt a certainement été rapide, est néanmoins resté à l'air libre un temps suffisamment long. Certains indices indiquent par ailleurs qu'il bénéficiait de la protection d'un muret en amont.

LA TOMBE D'ENFANT

- 111 La sépulture n° 2 (**fig. 27**) est aménagée sur cette aire, non loin de la rupture de pente. Une demi-douzaine de gros galets (taille supérieure à 8 cm), regroupés dans une petite fosse dont les contours sont ponctués par cinq clous, recouvrent le squelette d'un enfant en partie écrasé sous leur poids.
- 112 La fosse, de forme sub-rectangulaire, mesure 1,15 m dans sa plus grande longueur et 0,60 m dans sa largeur, pour une profondeur d'environ 0,25 m ; elle est orientée nord-nord-est - sud-sud-ouest. Son remplissage homogène a livré bon nombre de clous dispersés du sommet à la base, prouvant la présence d'un cercueil.
- 113 Le sujet, un enfant de 3-4 ans de sexe non déterminé et mesurant environ 0,80 m, est déposé en décubitus dorsal allongé, la tête au nord-est. Le corps, légèrement en arc de

cercle, forme une courbe à convexité orientale avec la hanche et l'épaule gauche appuyées contre la paroi du cercueil et les épaules de biais. Le membre supérieur gauche est en extension, l'avant-bras sur l'ilion droit et la main dans la région pubienne ; le bras droit est en adduction. La scapula gauche, l'avant-bras droit, de nombreuses vertèbres cervicales et thoraciques, et des côtes gauches ont disparu. La mise à plat des ilions, la chute des os du pied, l'ouverture du gril costal droit, ainsi que la bascule du crâne et de la mandibule en avant sur la clavicule, confirment une décomposition en espace vide, dans un cercueil.

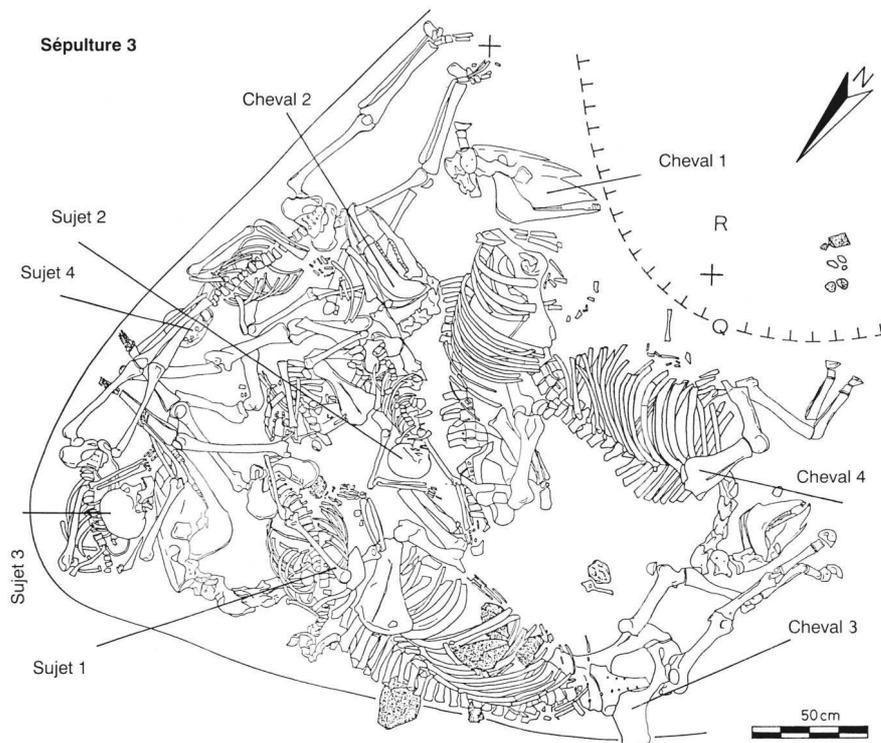
- 114 Tandis que les membres inférieurs, étendus sur une zone argileuse brun-jaune, sont pratiquement intacts, le crâne et la partie supérieure droite du squelette post-crânien ont subi des perturbations non négligeables : décalage partiel, déconnexion par glissement vers la droite, écrasement, voire destruction.



27 – Relevé anthropologique de la sépulture n° 2



28 - Fosse contenant les squelettes de 4 hommes et 4 chevaux, vue vers le nord. Le cheval 4 est au premier plan, entre les pattes du cheval 3 et le corps du cheval 2 ; au fond, la tête du sujet n° 3 est posée sur son thorax (secteur B, sépulture 3)



29 - Relevé anthropologique de la sépulture collective n° 3

- 115 L'hypothèse la plus plausible pour expliquer ces bouleversements est liée à la présence des galets : ceux-ci, disposés au-dessus de la tombe, ont écrasé le squelette lorsque le cercueil s'est effondré. Cet aménagement de galets évoque un petit tertre, probablement

destiné à signaler la présence de la tombe. Aucun mobilier archéologique n'accompagnait cette inhumation.

UN CHARNIER ?

- 116 Au nord-est du secteur B, une grande fosse sub-ovale (sépulture n° 3), a livré les restes osseux de quatre humains et cinq chevaux entassés pêle-mêle (fig. 28). Cette découverte est intervenue dans la dernière phase du chantier, et son caractère exceptionnel n'est apparu qu'au cours du dégagement. Dès lors, la stratégie de fouille a été conditionnée par la nécessité de recueillir la documentation la plus complète possible, malgré l'urgence imposée par les délais. La première étape a été le dégagement de la majeure partie des squelettes afin d'obtenir une vision d'ensemble. Dans la deuxième étape, le relevé planimétrique, impossible à réaliser dans le temps imparti, a été remplacé par une couverture photographique exhaustive. Enfin la troisième étape a privilégié le relevé altimétrique et l'enregistrement ostéologique de chaque pièce, à partir de clichés polaroid.
- 117 Cette découverte ayant déjà fait l'objet d'une publication (Billard 1991), comprenant notamment une description détaillée et illustrée des restes humains, nous ne retiendrons ici que les points essentiels nécessaires à son interprétation (fig. 29).

La fosse

- 118 Pour sa partie conservée, ses dimensions sont de 3,30 x 3,60 m, soit une surface d'environ 17 m². Elle est creusée dans les loess inférieurs au nord et à l'est, et dans l'ensemble V vers l'ouest (fig. 14, coupe n° 7) et recoupée par deux fosses postérieures (fosses n° 1 et 2) (fig. 11).
- 119 Ses cotes altimétriques (183,80 m NGF au nord, 183,30 au centre et 183,40 au sud) marquent un pendage vers le sud-ouest, vraisemblablement conditionné par la topographie générale du site. La profondeur de l'ensemble ne devait pas excéder 0,50 m, mais cette donnée doit être pondérée par la présence de deux perturbations importantes : sa partie méridionale est largement recoupée par le creusement de la fosse n° 1, tandis que les niveaux supérieurs de son extrémité nord sont détruits par la fosse n° 2 (cf. *infra*).
- 120 Son remplissage est constitué de loess plus ou moins sableux, diversement enrichis en éléments plus grossiers, le tout formant une séquence relativement homogène. La partie supérieure de la sépulture est caractérisée par la présence de gros blocs de micaschiste (entre 20 et 40 cm), principalement répartis sur le cheval n°3, certains pénétrant sa cage thoracique sans la briser, et le cheval n° 4. La densité de ces blocs décroît vers l'est et le sud. Le fond est tapissé d'un petit niveau de loess gris-vert légèrement argileux. Son sommet est souligné par un horizon graveleux très induré, d'une dizaine de centimètres d'épaisseur, qui, avec un léger pendage est-ouest, déborde son bord ouest pour reposer directement sur l'ensemble V avant de s'interrompre au nord. Cette couche est caractérisée par la présence de nombreux éléments de matériaux de construction (tuiles, marbres, enduits peints et mortier) et d'un abondant mobilier céramique très fragmenté qui couvre une bonne partie de l'antiquité.
- 121 L'ensemble est scellé par des loess sableux gris oxydés (ensemble IVbis) déposés au cours de l'état suivant.
- 122 **Les restes de chevaux.**- Il s'agit de quatre squelettes complets, encore en connexion anatomique, et du crâne d'un cinquième animal.

- 123 L'état de conservation des os post-crâniens est très bon, par contre les crânes sont entièrement morcelés. Aucune trace de coup mortel, d'un quelconque traumatisme ou encore de découpe n'a été relevée sur les restes osseux. La mort, accidentelle ou provoquée, n'a donc laissé aucune trace ostéologique, mais une blessure profonde peut entraîner la mort sans laisser de trace sur le squelette (ils ont pu être égorgés, saignés ou étranglés...).
- 124 L'usure dentaire et le degré d'épiphyse des os indiquent que ces quatre équidés avaient tous approximativement le même âge, entre 4 et 5 ans. Leur hauteur au garrot, calculée à partir de la longueur maximum des métatarses, est comprise entre 141 et 157 cm, ce qui les classe dans un type assez haut.
- 125 **Le cheval n° 1** gît sur le flanc gauche, la tête au sud-est. La scapula droite et le membre antérieur droit ont disparu.
- 126 **Le cheval n° 2** est couché sur le flanc droit, la tête au sud. Les deux membres antérieurs sont rabattus par dessus l'encolure, le droit au nord et le gauche au sud. Le coxal repose près du crâne. Le membre postérieur gauche est allongé, forcé, effleurant le crâne et l'épaule du sujet n° 4 ; le droit, naturellement fléchi, passe sous les jambes du sujet n° 1. Cette disposition remarquable indique un état de décomposition suffisamment avancé pour permettre la triple dislocation du rachis.
- 127 **Le cheval n° 3** est allongé en extension sur le flanc gauche, appuyé contre le bord de la fosse, la tête à l'est. Les membres postérieurs sont étirés et les membres antérieurs sont repliés contre le poitrail.
- 128 **Le cheval n° 4** est étendu sur le flanc droit, la tête à l'ouest. On note une flexion prononcée des cervicales au niveau de l'atlas. Les membres antérieurs sont fléchis, l'humérus et le radio-cubitus gauches ont disparu. L'absence du membre postérieur gauche, vraisemblablement replié sous l'abdomen, est due au creusement de la fosse n° 1. L'os canon postérieur droit a été retrouvé sous les cervicales du cheval n° 1, position qui semble indiquer que le membre postérieur droit ait été étiré.
- 129 Un cinquième crâne de cheval, visible dans la coupe de la tranchée de vérification pratiquée au sud (coupe n° 7), repose sur le fond de la sépulture, tandis qu'une partie de thorax d'équidé (11 premières vertèbres thoraciques et côtes) gît au sommet de l'ensemble V, entre les sépultures n° 2 et n° 3, en partie recouverte par la couche indurée scellant la sépulture. Ces restes sont ceux d'un animal de même âge que les chevaux de la fosse et, comme eux, ne présente aucune trace de boucherie. Enfin un certain nombre d'os entiers d'équidé sont éparpillés dans le même ensemble (os du carpe, du tarse, phalanges, fémur).
- 130 **Les restes humains** - Quatre squelettes humains ont été retrouvés étroitement mêlés à ceux des chevaux. Ils sont complets à quelques os près, et trois d'entre eux présentent des traces évidentes de blessures mortelles par arme blanche.
- 131 **Le sujet n° 1** est un jeune homme de 18-25 ans (stature 1,72 m), étendu en décubitus dorsal allongé, la tête à l'ouest. Le cou et le haut du thorax reposent sur l'encolure du cheval n°3 ; le thorax est recouvert par de gros blocs de micaschiste n'ayant occasionné aucun fracas osseux. La face crânienne manque.
- 132 Ce squelette présente plusieurs particularités. Le membre supérieur gauche est dans une position aberrante, avec le coude fléchi à 90° ; les épaules se présentent de profil droit alors que le tronc est de face ; les mains sont accolées l'une à l'autre. Ces observations

permettent d'envisager la ligature des mains dans le dos. Par ailleurs, on relève des traces de traumatismes violents : l'arrière-crâne (occipital et temporal gauche) a été sectionné par un objet tranchant, épée ou hache ; sur la face latérale gauche du corps de la 10^{ème} vertèbre thoracique est visible une entaille faite par le tranchant d'une lame très aiguisée, résultat d'un coup d'épée ou de lance porté dans la région de l'abdomen. Ce dernier coup est mortel en soi, car il sectionne la portion terminale de l'aorte thoracique, alors que celui porté dans le cou n'a provoqué qu'une décapitation partielle. Ces données induisent la mort violente de ce sujet, probablement entravé, sans qu'il soit possible de déterminer l'ordre de leur exécution. Enfin, le radius droit a disparu alors que l'extrémité distale de l'ulna est disjointe de la main droite, ce qui dénoterait un certain état de décomposition lors de l'enfouissement.

- 133 **Le sujet n° 2** est un adolescent de 14-16 ans, de sexe masculin d'après la morphologie des os coxaux (stature 1,43-1,53 m). Il repose en décubitus dorsal allongé, la tête à l'ouest sur le côté droit. Les bras et les avant-bras sont étendus au-dessus du crâne, alors que les membres inférieurs, en déconnexion partielle, semblent avoir été écartés de force. Le bassin repose sur l'encolure du cheval n° 2. Contrairement au précédent, son examen n'a pas révélé la cause possible de sa mort. La position des membres s'explique peut-être par le fait que son corps, déjà en cours de décomposition, a été tiré par la jambe droite sur le cheval.
- 134 **Le sujet n° 3** est un homme de 25-30 ans (stature 1,641,70 m) déposé en décubitus dorsal, le tronc incliné vers sa droite. Les membres inférieurs se croisent au niveau des chevilles, le gauche par dessus le droit, et passent sur les sujets 1 et 4 et sur les membres postérieurs du cheval n° 2. Le membre supérieur gauche, coude fléchi à 130°, est sur le rachis lombaire, la main en pronation. Le membre supérieur droit, fléchi et en pronation, repose sur le museau du cheval n° 3. La position de la tête est particulière : séparée du tronc, elle est posée sur le gril costal droit entre les membres supérieurs, alors que la mandibule et les cinq premières vertèbres cervicales sont en connexion. Aucune trace de section ou de désarticulation n'est observée entre les cinquième et sixième vertèbres cervicales. De ce fait, on peut envisager que la séparation du cou n'a pu se faire que par un effort de traction sur la tête, liée à la position initiale du corps, en partie adossé contre la paroi est de la fosse : le menton étant certainement appuyé contre la poitrine, la décomposition et la gravité ont finalement provoqué la chute naturelle *in situ* de la tête et d'une partie du cou. Par contre, des traces de section, provoquée par une lame fine aiguisée, ont été observées sur les 3^{ème} et 4^{ème} vertèbres cervicales, sur la 5^{ème} vertèbre thoracique et sur une côte droite. Les premières évoquent une tentative de décollation à l'aide d'un couteau ou poignard, plutôt qu'une décapitation à l'épée, mais il est impossible de préciser si elles ont été faites avant ou après la mort du sujet.
- 135 **Le sujet n° 4** est un adulte de 20-25 ans, de sexe non déterminé (stature 1,79 m). Le corps est en décubitus dorsal, la tête, au nord, passe sous les tibias du sujet n° 3. Les os sont en parfaite connexion, sans déplacements secondaires. Les membres inférieurs sont allongés parallèlement. Le membre supérieur droit est étendu contre le thorax, l'avant-bras et la main en pronation ; le membre supérieur gauche est fléchi, l'avant-bras passe sur les vertèbres lombaires et la paume de la main repose sur l'abdomen. Le crâne, très morcelé sur place, repousse l'occiput contre les loess inférieurs. Après restauration, il a révélé deux blessures traumatiques. La première est une perforation de la voûte du pariétal gauche, faite de dehors en dedans par un objet de section carrée (7 mm sur la table externe, 17 mm sur la table interne). L'éclatement de la table interne est net et peu

étendu : l'objet devait être assez pointu et avoir pénétré rapidement l'os frais. La face a subi un enfoncement de la région supra-glabellaire : une dépression concave, aux traits de refend concentriques en cocarde, est centrée sur la glabelle (espace entre les sourcils) ; cette zone est également fracturée horizontalement.

- 136 Signalons enfin que si quatre humains ont été reconnus à l'intérieur de la fosse, la présence d'un cinquième sujet n'est pas impossible. Une partie de membre inférieur humain pouvant provenir de la fosse a en effet été retrouvée à proximité, dans ce qui semble être un tas de déblais résultant d'un creusement postérieur (cf. *infra*, fosse n° 1 et structure en galets). Le bouleversement occasionné par ce creusement expliquerait alors la disparition et la dispersion des ossements de ce squelette et de celui du cinquième cheval.
- 137 Dans la partie nord de la fosse, la mieux conservée, aucun indice archéologique ne permet d'envisager une réouverture postérieure à un premier dépôt de corps. Cette observation est confirmée par l'étude taphonomique qui conclut au dépôt simultané, ou successif dans un bref laps de temps, des cadavres d'hommes et de chevaux. La chronologie interne est donnée par la superposition des squelettes : d'abord sont déposés les sujets n° 2 et n° 4 et le cheval n° 2, puis le cheval n° 3, le sujet n° 1 et le cheval n° 4, puis le cheval n° 1 et enfin le sujet n° 3.
- 138 Les étapes du remplissage de la fosse peuvent se reconstituer ainsi :
- creusement d'une fosse de faible profondeur ou utilisation d'une dépression existante ;
 - dépôt des cadavres ;
 - mise en place de gros blocs de micaschistes dans la zone nord-ouest de la fosse et comblement de la fosse avec un matériau prélevé aux alentours ;
 - condamnation de la fosse par la couche indurée, dont l'extension limitée et la nature fortement anthropisée induisent un dépôt volontaire.
- 139 Les éléments susceptibles d'expliquer cette inhumation collective doivent être examinés avec précaution. L'existence de lésions traumatiques, ayant ou non provoqué la mort, sur les trois sujets les plus âgés, si elle renforce le caractère dramatique, n'autorise pas à conclure à la mort violente de tous les sujets, chevaux compris. Si l'inhumation des corps a été relativement simultanée, le fait que certains soient peut-être déjà partiellement décomposés n'induit pas forcément que la mort l'ait été. Enfin, le lieu du décès ne peut être attesté avec certitude : même s'il est plus probable qu'ils soient morts à proximité de la voie, leur transport depuis un endroit plus éloigné ne peut être exclu. En revanche, l'absence totale de mobilier céramique et surtout métallique (ornements, armes, monnaies, pièces de harnachement, etc.), ne peut que résulter d'un dépouillement complet des sujets avant leur inhumation.
- 140 Ces données permettent d'envisager un certain nombre d'hypothèses, qui doivent s'appuyer sur les faits relevés.
- 141 La datation de cette fosse, basée, en l'absence de mobilier, sur les données stratigraphiques, se situe vers la fin du IIe s. ou le début du IIIe s. ap. J.-C.
- 142 Le dépouillement complet des défunts évoque un acte de brigandage, mais la présence des chevaux tend à pondérer cette hypothèse, puisque ceux-ci auraient dû être volés, à moins d'être malades ou blessés. Cette dernière éventualité, associée à la proximité de la voie et de l'ensemble funéraire, rendent possible la préexistence d'un charnier animal, transformé rapidement en fosse commune à usage limité.

- 143 Le faible nombre de sujets et le caractère apparemment non systématique de leur mort d'une part, l'absence de mobilier et d'organisation particulière d'autre part, ne permettent pas de vérifier la proposition d'un acte sacrificiel, mais n'autorisent pas son rejet. En effet, si les contraintes majeures dans la mise en place des sujets ont été la topographie de la fosse et la nécessité d'utiliser au mieux un espace restreint, elles ne préjugent pas du caractère rituel de leur mort. Celui-ci est même renforcé par leur exposition un certain temps à l'air libre, coutume qui n'est pas sans rappeler, à une échelle moindre, un rite de tradition celte, tel qu'il a été parfaitement reconstitué dans les fossés sacrificiels du sanctuaire de Gournay-sur-Aronde dans l'Oise (Brunaux 1983). Les conditions de la mort du sujet n° 1, les mains liées dans le dos, peuvent également s'accorder à cette théorie ; de plus la disparition de sa face évoque la récupération de trophées rituels, pratique connue à la fin de La Tène et qui a pu survivre chez certains combattants (Kaenel 1988). Dans cette perspective, on relève un fait historique qui peut être rapproché, avec les réserves d'usage, de la datation de cette fosse : il s'agit de la bataille qui, en 196, a opposé Septime Sévère à Albin près de *Lugdunum* et s'est soldée par la défaite du second, soutenu par les Lyonnais.
- 144 Finalement, les différentes données ne permettent pas de trancher en faveur d'une hypothèse plutôt que d'une autre, d'autant que les exemples de comparaison sont rares, voire absents, pour cette période et cette région.

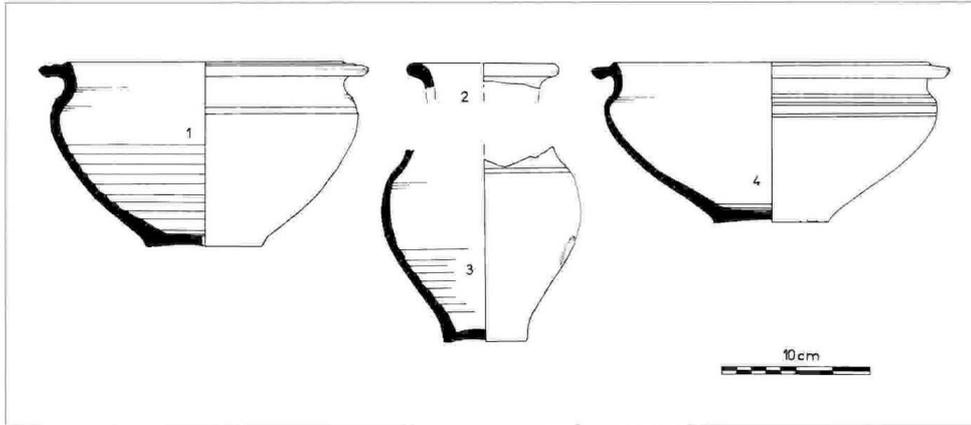
FOSSE N° 1

- 145 Cette grande fosse rectangulaire au contour irrégulier recoupe les ensembles V et VI et la partie méridionale de la sépulture n° 3.
- 146 Ses dimensions minimum à l'ouverture sont de 2,57 m de long pour 1,91 m de large ; le fond n'ayant pas été atteint à la fouille, sa profondeur minimum est de 0,91 m. L'ensemble représente un volume proche de 4,5 m³. Son profil nord-sud revêt la forme d'un "U" largement évasé, alors que la paroi orientale rejoint en pente très douce le fond de la fosse ; une forte accentuation du pendage est notable vers le sud. Son remplissage montre deux phases principales : un niveau supérieur de loess sableux bruns, auxquels sont mêlés des fragments de micaschiste, et un niveau inférieur de loess bruns plus sableux contenant, de façon presque exclusive, des galets de classe 6-8 cm. On notera la similarité de ce remplissage avec celui de la fosse n° 2, localisée au nord (cf. *infra*).
- 147 Cette fosse est difficile à interpréter. Elle n'a livré qu'une marmite complète à fond plat et quelques ossements de chevaux. L'absence d'éléments rubéfiés ou de charbons de bois écarte l'hypothèse d'une structure de combustion, et la pauvreté du mobilier archéologique rend improbable son utilisation comme dépotoir, d'autant que les ossements proviennent vraisemblablement de la perturbation du charnier ; enfin, une fosse d'extraction de matériaux ne correspond pas à la situation de cet ensemble. Reste la possibilité d'un creusement à vocation funéraire non utilisé, peut-être en raison de la mise au jour de l'inhumation collective.

STRUCTURE EN GALETS

- 148 Cette structure repose pour partie sur l'ensemble V au sud et à l'ouest, sur la sépulture n° 3 à Test et sur le substrat au nord, à quelques mètres à Test de la sépulture n° 2. De forme oblongue (2,60 m x 0,85 m), elle est constituée de gros galets et de blocs de micaschistes d'une taille supérieure à 20 cm ; quelques éléments satellites semblent avoir roulé depuis

son sommet et peuvent lui être rapportés. Aucune trace de feu n'a été observée sur ses éléments constitutifs ou dans le sédiment sous-jacent.



30 – n° 1- Marmite complète trouvée dans la fosse n° 1 (II-IIIe s. ap. J.-C.). n° 2 et 4 Céramique du niveau IVbis : pichets et marmite, le n° 3 reposait entre les pattes du chien (II-IVe s. ap. J.-C.)

- 149 Cet ensemble se développant entre deux sépultures, il peut s'agir d'un tertre destiné à signaler leur présence dans ce secteur. Mais la découverte, parmi les galets, d'une partie de membre humain - un tibia en connexion anatomique avec la fibula et le calcaneum - permet une autre hypothèse. Il s'agirait des déblais provenant du creusement de la fosse n° 1, intervenu peu de temps après la mise en place du charnier : des parties de corps, partiellement décomposées mais insuffisamment pour entraîner une déconnexion totale des os, auraient alors été exhumées et rejetées en même temps que les blocs. Néanmoins, il faut noter que ces ossements ne correspondent à aucun des sujets trouvés dans la fosse. Ce constat rejette *a priori* l'hypothèse précédente, à moins qu'il n'indique la présence d'un cinquième sujet (stature 1,73-1,81 m), conjointement à celle du cinquième cheval.

DATATION

- 150 Les céramiques qui jonchaient l'ensemble V sont produites au cours de la deuxième moitié du IIe et au IIIe s. ap. J.-C. : marmite à fond plat et lèvre striée (Desbat 1979, pl. X/4 ; Martin 1986, pl. 17/25), vases ovoïdes à col lisse ou côtelé (Martin 1986, pl. 13/20, Ciézar 1986, pl. 77/36), assiette à bord droit (Martin 1986, pl. 2), couvercle (Martin 1986, 95-96, Mandy 1986, pl. 23/33). De la fosse n° 1 provient une seule céramique, une marmite complète à fond plat et lèvre striée (**fig. 30 n° 1**), datée du IIe s. (Desbat 1979, pl. X/4, Martin 1986, pl. 17/25), mais connue également à Lyon en contexte du IIIe s. (Mandy 1986, pl. 22/27).
- 151 L'homogénéité constatée entre le mobilier inclus dans le niveau induré qui scelle la sépulture n° 3, celui de la fosse n° 1 et celui de l'ensemble V, si elle ne permet pas d'affiner l'attribution chronologique de ces structures, laisse supposer qu'elles se sont succédé très rapidement dans le temps.

ETAT 7, NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

- 152 La poursuite du colluvionnement paraît nécessiter l'aménagement de nouvelles protections. C'est du moins ce que suggère la présence de vestiges éboulés, à l'est de la voie.

- 153 Dans le secteur C, l'ensemble IV se présente sous la forme d'un horizon sablo-graveleux riche en blocs de micaschistes issus du socle, de dimensions variées et partiellement recouverts de mortier. A l'est, où il atteint plus d'un mètre d'épaisseur, il s'appuie contre les loess inférieurs, puis s'amincit dans la pente pour finalement recouper l'ensemble V et le recouvrir partiellement (coupe n° 1). Vers le nord (berme secteur A/B) se retrouve un ensemble de nature proche, avec des fragments de micaschistes de plus petite taille, qui s'appuie en amont sur les loess inférieurs et recouvre l'ensemble V au niveau de la voie. Entre les deux, le secteur B est traversé par un assemblage de blocs de gneiss et de petits blocs de micaschiste avec des traces de mortier jaunâtre qui fait directement référence à un soubassement de mur. Implanté plus en retrait de la colline, il s'inscrit en partie dans l'ensemble V. La topographie, plane à cet endroit, explique la meilleure conservation en élévation de cette structure, qui s'interrompt au nord-est (coupe n° 6).
- 154 Ces vestiges peuvent, de toute façon, être rapportés au colluvionnement. Il peut s'agir d'éboulis en pied de pente, résultant de la destruction de constructions établies plus haut et n'ayant donc aucun rapport direct avec la voie. Cependant, leur localisation en amont de la voie, leur orientation et la nature même de leur matériau concourent à établir que leur présence n'est pas fortuite, voire qu'ils participent à une même structure ; de plus, leur position stratigraphique les situe postérieurement à une accentuation du colluvionnement ayant entraîné le recouvrement partiel de la voie. Ces considérations plaident en faveur d'un dispositif de protection plus ou moins sommaire et continu.

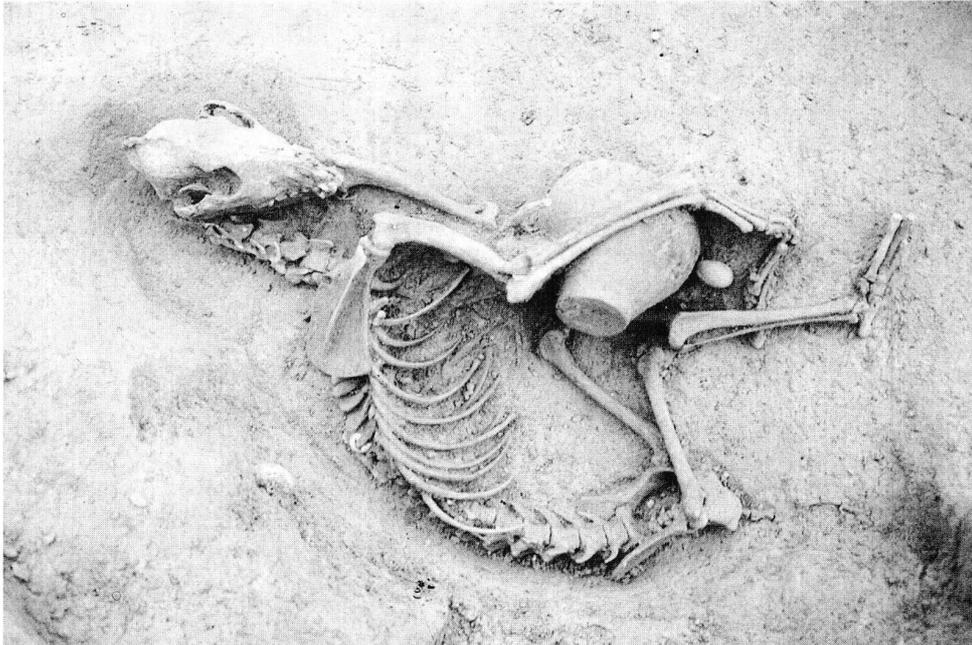
DATATION

- 155 Seule la position stratigraphique de ces structures permet de rapporter leur construction à cet état, leur destruction intervenant au cours de l'état 9. Les céramiques recueillies parmi les blocs sont très fragmentées et appartiennent à un répertoire peu homogène : assiette (Mérigoux 1980, pl. 32/124-125), coupe en sigillée Drag 44 (Bet 1986, 139-140), vase ovoïde, fond d'amphore gauloise, fond d'amphore Dressel 7/11, anse rainurée d'amphore (Becker 1986, fig. 15/1-3). Ce mobilier s'échelonne de la fin du Ier s. av. J.-C. au IIe, voire au IIIe s. ap. J.-C. pour l'assiette (Martin 1986, pl. 11/18 et 16/3). Il pourrait s'agir de tessons apportés par le colluvionnement et "piégés" entre les blocs.

ETAT 8, UNE TOMBE DE CHIEN

- 156 Dans le secteur B, l'aménagement décrit ci-dessus forme barrage et provoque le dépôt d'une couche de loess sableux gris très oxydés (**fig. 14, coupe n° 7, ensemble IVbis**), directement sur les loess inférieurs. L'oxydation de ces sédiments, constatée sur la coupe n° 7, est certainement due à une stagnation d'eau en amont du mur.
- 157 Dans cet horizon est aménagée une petite fosse qui a livré le squelette presque complet d'un chien tenant un vase entre ses pattes (sépulture n° 5) (**fig. 31**).
- 158 L'homogénéité des sédiments entre l'intérieur et l'extérieur de la fosse n'a permis de reconnaître ni son niveau d'ouverture, ni son contour précis, mais une légère différence de coloration autorise la restitution de sa moitié orientale, et de sa forme, vraisemblablement sub-ovale (77 cm de long, 50 cm de large min., 20 cm min. de profondeur). Outre six gros morceaux de charbons de bois, la partie supérieure du remplissage renfermait un fragment de col de vase ovoïde (**fig. 30 n° 2**) et un fragment de

clou, dont la position aléatoire dans le remplissage ne permet pas d'envisager la présence d'un coffre en bois.



31 - Le squelette de chien soigneusement enterré au sommet du niveau IVbis (secteur B, sépulture 5)

- 159 Le chien, d'âge et de sexe comparables à celui de l'état 5, mais légèrement plus petit (47,5 à 49,5 cm au garrot), est couché sur le côté gauche en position contractée, les membres postérieurs repliés contre l'abdomen et la tête tournée vers le nord-est. Un petit vase ovoïde incomplet (**fig. 30 n° 3**), mais qui ne se raccorde pas à l'autre tesson, est disposé à l'envers entre ses membres antérieurs, la patte droite posée dessus, le radius et l'ulna gauches dressés verticalement contre lui.
- 160 La parfaite connexion anatomique et la présence du vase ne laissent aucun doute sur le caractère volontaire de l'inhumation de cet animal, en pleine terre et à quelques mètres de la voie. L'absence du col et une large découpe en forme de U sur la panse du vase suggèrent qu'il s'agit de la propre écuelle du chien. Là encore, l'étude ostéologique fournit des renseignements intéressants. L'humérus droit présente les séquelles d'une fracture. A la différence de celle de l'autre chien, celle-ci a été bien réduite et sa consolidation, apparemment faite dans de bonnes conditions, n'a entraîné qu'un raccourcissement de 1 cm par rapport à l'humérus gauche. Ce chien a donc vécu avec un maître attentionné, qui a soigné sa blessure et, après sa mort, l'a enterré avec soin, sans oublier de lui laisser son écuelle...



32- Sépulture de l'enfant inhumé en pleine terre, découverte pendant l'évaluation (secteur A, sépulture 6)

ETAT 9

- 161 La poursuite ou l'aggravation du ruissellement provoque l'écroulement des ouvrages aménagés au cours de l'état 7. La formation de l'ensemble IV, décrit plus haut (cf. état 7), est donc à rapporter, *stricto sensu*, à cet état.

SÉPULTURE N° 6

- 162 Découverte pendant la phase d'évaluation, elle est située dans la pente, en contrebas de la sépulture n° 1 (**fig. 11**).
- 163 Il s'agit de l'inhumation d'un enfant de 9-10 ans, d'une taille comprise entre 1,12 m et 1,30 m et de sexe indéterminé. Il est déposé en pleine terre dans une fosse peu profonde, dont l'orientation est-ouest correspond à la pente naturelle du terrain (**fig. 32**). Il est à noter que le sol n'a pas été aplani avant le dépôt du corps qui repose selon une pente d'une quinzaine de centimètres (entre 184,65 et 184,47 m NGF), la tête au point le plus bas.
- 164 Le sujet est en décubitus dorsal allongé, tête à l'ouest. La face postérieure du crâne est adossée à la paroi de la fosse ; la face regarde vers l'est, le menton appuyé sur la poitrine. Le membre supérieur gauche est en extension le long du corps, l'avant-bras en pronation et la main à côté du bassin, paume posée sur le sol ; la tête articulaire humérale est déplacée à hauteur du poignet. Le membre supérieur droit est fléchi, l'avant-bras en pronation repose sur le bassin avec la main à plat sur le pubis. Les membres inférieurs sont allongés, les os des pieds ne sont plus en connexion et ont glissé entre les jambes. Les vertèbres accusent un déplacement vers la droite. L'oreille droite était ornée d'un anneau en bronze (non conservé).

- 165 La position particulière du crâne - fortement incliné vers le thorax alors qu'il se trouve au point le plus bas - s'explique par le pendage accusé du fond de la fosse : il est venu se bloquer contre la paroi ouest sous l'effet de la gravité (cf. sépulture n° 3).
- 166 Malgré l'absence de cercueil, cette sépulture a fait l'objet d'un aménagement, puisque la fosse est délimitée par des galets et des dalles calcaires, dont les deux plus grandes sont posées sur chant, de part et d'autre de la tête.
- 167 Les pieds ont été, lors de l'inhumation, appuyés contre la fondation d'un muret en galets et blocs de micaschistes sans mortier qui servait de protection à la voie, comme en témoignent les colluvions retenues en amont. La présence de la sépulture n° 1 n'a pas permis de préciser la position stratigraphique de l'ensemble mur/sépulture ; les données recueillies permettent néanmoins d'attribuer l'origine des matériaux éboulés de l'ensemble IV à la démolition de ce mur (au moins dans ce secteur). La sépulture n° 6, qui s'inscrit dans un horizon très caillouteux, est donc postérieure à sa construction.
- 168 Cette tombe n'a livré aucun mobilier qui permette sa datation. Sa relation avec l'ouvrage de protection permet cependant de situer son aménagement entre l'état 7 et l'état 9.

ETAT 10

- 169 De nouveaux dépôts viennent recouvrir la bordure orientale de la voie (**fig 13, coupe n° 1, ensemble III**). Depuis ce niveau est ensuite creusée, au sud-est de la sépulture n° 1, une excavation (fosse n° 2) qui recoupe la partie supérieure de l'**inhumation** collective d'hommes et de chevaux (sépulture 3).

FOSSE N° 2

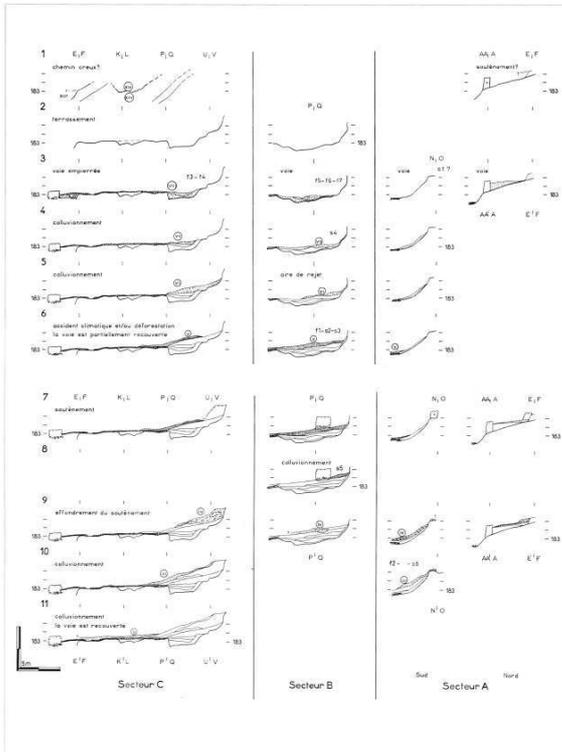
- 170 De forme sub-rectangulaire, ses dimensions reconnues sont de 3,20 m d'est en ouest et de 2,50 m du nord au sud, et sa profondeur varie de 0,50 à 0,70 m. Le bord sud est entaillé par une échancrure. Son centre a été détruit par la fondation d'un mur de l'usine. Le fond, qui accuse un pendage sud-nord prononcé, est marqué par un creusement circulaire, de diamètre et de profondeur équivalents (environ 15 cm).
- 171 Elle est comblée par des limons sableux bruns rythmés de passées de loess jaunes avec, à la base, une assez grande quantité de galets (classe 6-8 cm dominante). Ce remplissage évoque celui de la sépulture collective dont le sommet est bouleversé par sa partie sud. Aucune trace de rubéfaction n'a été observée.
- 172 La destination de cette fosse reste problématique. L'hypothèse d'un dépotoir peut être admise, comme celle d'un creusement à vocation funéraire non utilisé. Par ailleurs, le négatif circulaire relevé dans sa partie nord peut faire référence à un éventuel trou de poteau, mais son caractère isolé n'autorise aucune spéculation quant à la présence d'un aménagement particulier.
- 173 La partie supérieure du remplissage de la fosse a livré un denier fourré de Caracalla, frappé à Rome vers 210-213 ap. J.-C. (RIC : n° 231 A), qui fournit pour cet état un *terminus post quem*. Le mobilier céramique, peu abondant, couvre la seconde moitié du IIe et le IIIe s. : lèvre d'amphore Dressel 20 (Paunier 1981, n° 445), médaillon d'applique en sigillée claire B représentant un cocher vainqueur aux jeux du cirque (?) (Desbat 1980, fig. 32/type 72), lèvre de mortier avec des traces d'un engobe micacé (Desbat 1979, pl. 11/7) et petite assiette (Martin 1986, pl. 38/type 22).

ETAT 11, RECOUVREMENT DE LA VOIE

- 174 La chaussée et son accotement sont définitivement recouverts par un dépôt de limons sableux bruns-gris, fins et homogènes, dont l'épaisseur atteint une trentaine de centimètres (**fig. 13, coupe n°1, ensemble II**).
- 175 Cet épisode ne marque cependant pas l'abandon de la voie. En effet, le décapage de cet ensemble a livré des monnaies et des céramiques postérieures au IV^e s. qui témoignent de la poursuite de sa fréquentation. Par ailleurs, un sondage dans le secteur D a mis en évidence la présence, sur sa bordure occidentale, de bâtiments du Haut Moyen Age qu'elle semble desservir.
- 176 A l'évidence, si l'aménagement originel de la voie n'était plus visible, son tracé s'est néanmoins conservé et a continué d'être fréquenté pendant une période relativement longue.

CONCLUSION

- 177 La fouille de cette zone a démontré la vocation de passage, jusqu'alors insoupçonnée, de ce secteur suburbain. Elle a établi son utilisation continue sur plusieurs siècles, avec une antériorité probable à la conquête romaine et à la construction d'une voie empierrée, et la fréquentation de celle-ci certainement jusqu'au Haut Moyen Age.
- 178 En effet, le mobilier archéologique recueilli dans les différents ensembles stratigraphiques, bien que peu abondant et souvent hétérogène, respecte une succession chronologique cohérente, sans hiatus important, et ce malgré l'origine colluviale des sédiments. Toutefois, et en raison même de ce contexte, la durée de chacun des états reconnus reste difficile à déterminer.
- 179 L'analyse sédimentologique des niveaux antérieurs à l'empièrrement a permis d'émettre l'hypothèse de l'existence d'un chemin creux protohistorique. C'est probablement au début de notre ère qu'il aurait été naturellement intégré au réseau viaire de *Lugdunum*.
- 180 Si une date précise ne peut être avancée, la construction de la voie empierrée ne peut être postérieure au premier quart du I^{er} s. ap. J.-C. ; le mobilier (céramique, monnaies) et la présence de bâtiments du Haut Moyen Age sur sa bordure occidentale attestent de son utilisation au-delà du IV^e s.
- 181 La topographie particulière du site, en pied de balme, a rendu inévitable un certain nombre d'aménagements, qui ont permis l'installation puis la pérennisation de cette voie. Ce sont notamment les terrassements préalables à la construction de la chaussée (arasement, fossés), et l'édification, à plusieurs reprises, de murs de soutènement destinés à limiter les effets du colluvionnement.
- 182 L'entretien de la chaussée a certainement été facilité par l'utilisation de matériaux d'origine locale (galets, micachistes). Ces différentes étapes sont, pour la partie reconnue par la fouille, résumées sur la figure 33 (**fig. 33**).



33 - Tableau synthétique de l'évolution de la voie et de ses abords, de sa construction à son abandon

TRACÉ

- 183 A partir de l'axe, de la pente et de la situation en pied de versant reconnus dans la zone de fouille d'une part, et des indices archéologiques récemment mis au jour dans le secteur de Trion et de Gorge de Loup d'autre part, il est possible de proposer une reconstitution du tracé de cette voie.
- 184 Il paraît légitime de situer son origine sur le plateau, c'est-à-dire dans la ville haute *intra muros*, au départ du réseau de voies dessiné par Agrippa (16-13 av.J.-C.) à la demande de l'Empereur Auguste, qui faisait de *Lugdunum* la plaque tournante des Trois Gaules.
- 185 Deux observations récentes jalonnent son tracé au cours de la descente vers la plaine. Il s'agit d'une part d'une portion de chaussée, également en galets, relevée à l'ouverture du vallon au cours des fouilles menées en 1987 par L. Tranoy, au carrefour de Trion (en haut de la rue Pierre Audry). En 1991 d'autre part, la surveillance par l'un de nous (E.P.) des travaux de construction dans la zone sud du "Quartier Saint-Pierre" a permis de la repérer sur quelques mètres dans une coupe pratiquée au pied du versant en arrière de "la maison aux *xenia*". Signalons enfin que les sondages effectués sur le tracé du métro n'ont par contre livré aucun indice de l'existence d'une voie sous l'actuelle rue Sergent Michel Berthet.
- 186 Cette voie quittait donc les quartiers occidentaux de la ville antique par la porte d'Aquitaine, pour descendre vers la plaine en empruntant le vallon de Trion. Au débouché de celui-ci, elle n'a pas suivi, pour des raisons qui nous échappent (constructions, secteur marécageux, permanence d'un tracé déjà existant ?), l'axe apparemment direct de l'actuelle rue Sergent Michel Berthet, mais a été établie au plus près du pied de versant, ce qui a nécessité des aménagements particuliers (tracé en S pour adoucir la pente,

entaillage du versant pour aplanir le terrain, création d'ouvrages pour pallier les inconvénients du colluvionnement). Ce tracé, qui se dirige vers l'actuelle église Saint-Pierre de Vaise, permet de rejoindre directement la rive droite de la Saône.

- 187 Il n'est pas impossible cependant qu'une autre voie ait emprunté une direction différente au débouché du vallon de Trion. Une fouille menée en 1991 à la gare de Vaise a en effet révélé l'existence d'une voie orientée selon un axe est-ouest qui longeait une *villa* antique (notice 16 du *corpus*). Notre voie pourrait donc bifurquer dans le secteur de la gare actuelle du métro de Gorge de Loup.

GABARIT

- 188 Avec sa chaussée large de 7,40 m soit environ 25 pieds *monetalis*¹⁰, elle est comparables aux voies urbaines, et plus particulièrement à celles de la ville haute établie sur la colline de Fourvière. Au Clos du Verbe Incarné (Mandy 1984 et 1986, Delaval 1987), elles sont classées en trois modules selon la largeur de la chaussée : 15 pieds (4,44 m) 20 pieds (5,92 m) et, pour les plus importantes, 30 pieds (8,88 m) comme par exemple la rue dite de l'Océan (Audin 1960, pp 85-92 et 1979, p. 163). On peut également rapprocher ce gabarit de celui des grands axes des terres centuriées - *decumani* et *cardines maximi* - auxquels la loi, dite d'Auguste, attribue respectivement 40 et 20 pieds (Chevallier 1972).
- 189 Voie d'importance moyenne, son installation probable au début de notre ère semble l'inscrire très tôt dans la voirie de *Lugdunum*, dont elle constitue un axe nécessaire pour rejoindre la Saône depuis la ville haute.

L'ENSEMBLE FUNÉRAIRE

- 190 L'activité funéraire, peu importante en nombre, apparaît épisodique, mais se rattache néanmoins à l'usage gallo-romain de l'installation des nécropoles le long des voies, à la sortie des villes. Après les découvertes anciennes de la rue Michel Berthet, près de l'église Saint-Pierre et dans la partie septentrionale de la Z.A.C., ces nouveaux faits confirment la vocation funéraire de ce secteur excentré.
- 191 Celui-ci comporte uniquement des inhumations, soit quatre sépultures individuelles, une collective et celle d'un chien, auxquelles il convient sans doute d'ajouter un certain nombre de structures (fosses, tertres), qui peuvent, directement ou non, leur être associées.
- 192 Les sépultures individuelles témoignent de pratiques simples et constantes : orientation parallèle à la voie, inhumation en cercueil, absence ou rareté du mobilier funéraire, et peut-être marquage de l'emplacement par un petit tertre. Bien sûr, ces données ne rendent pas compte de l'utilisation éventuelle de matériaux périssables en guise d'offrandes ou de signalisation.
- 193 Le cas particulier de l'inhumation collective semble plutôt renvoyer à un fait ponctuel.
- 194 Si, en 1987, la fouille de cette portion de voie apportait aux historiens des éléments nouveaux quant à la connaissance du réseau viaire de *Lugdunum*, ceux-ci ne doivent pas être considérés comme des résultats définitifs, mais plutôt comme un état de la recherche archéologique que de nouvelles découvertes intervenues depuis lors sont venues compléter. De tout évidence, ce secteur réserve encore quelques « surprises » aux archéologues.

NOTES

1. Bien que ce site fasse partie intégrante du quartier de Gorge de Loup, nous avons préféré conserver le nom attribué par l'aménageur afin de ne pas créer de confusion avec le chantier archéologique du métro (cf. dans ce volume).
2. La contribution financière des aménageurs de la Z.A.C. à l'intervention archéologique s'est répartie comme suit : Investim (zone Nord-Est, 215.830 F), Rhône-Poulenc (évaluation et zone Est, 437.750 F) et Sirul (zone Sud, 362.775 F). Ces coûts intègrent les salaires (66 m/h) et le fonctionnement, mais s'entendent hors terrassements et prestations matérielles directes (bureaux, photocopieuse, etc.).
3. La sécurité, requise par le caractère dangereux d'une excavation importante au pied d'un versant en partie défriché (risque de glissement de terrain), et la nécessité de multiplier les observations stratigraphiques, ont présidé au choix de ce découpage. Seuls les secteurs A à C font l'objet de cette étude ; le secteur D, exploré uniquement en tranchées à cause des contraintes de sécurité, a livré le plan incomplet de bâtiments construits le long de la voie. Datés du Haut Moyen Age, ils ne pouvaient être inclus dans ce volume
4. Les analyses palynologiques effectuées sur les deux autres zones de fouille ayant démontré que ce matériel n'avait pas été conservé dans le milieu loessique (rareté, voire absence), il n'a pas été jugé utile de traiter les échantillons de cette zone.
5. La description qualitative des couches est basée sur la texture, la coloration et la présence d'éléments lithiques ou autres. Afin d'éviter la confusion, le terme "limon" est employé de préférence à celui de "loess", réservé à l'horizon inférieur bien typé granulométriquement (ensemble XIV).
6. La description qualitative des couches est basée sur la texture, la coloration et la présence d'éléments lithiques ou autres. Afin d'éviter la confusion, le terme "limon" est employé de préférence à celui de "loess", réservé à l'horizon inférieur bien typé granulométriquement (ensemble XIV).
7. Etude réalisée par D. Rul, sous la direction de P. Mandier (Laboratoire rhodanien de Géomorphologie, Université Lyon 2). 43 échantillons sédimentologiques prélevés sur les coupes des Secteurs B et C, ont été soumis à 2 analyses, la densimétrie (méthode Mériaux) et la calcimétrie (calcimètre Bernard), afin de caractériser respectivement leur granulométrie et leur taux de carbonate de calcium (CaCO₃), puis ils ont été observés à la loupe binoculaire. 20 échantillons des loess inférieurs ont également été traités et parfaitement caractérisés.
8. La malacofaune a été déterminée par G. Truc (Département des Sciences de la Terre, Université Lyon 1). Les espèces observées sont : *Trichia hispida* (L.), dominante ; *Arianta arbustorum* (L.) ; *Pupilla muscorum* (L.) ; *Clausilia parvula* (Studer) ; *Succinea oblonga* (Draparnaud).
9. Cette reconnaissance s'est limitée à une extension en tranchée de la fouille du secteur C, en raison de la difficulté d'accès à cette partie du terrain.
10. Du point de vue de la métrique, il est à noter que les 45 pieds *monetalis* de la largeur (25 pour la chaussée, 20 pour l'accotement) représentent un multiple du *passus* romain, c'est à dire le double pas (5 pieds), lui-même sous-multiple du mille *passum*, unité de longueur des voies romaines.